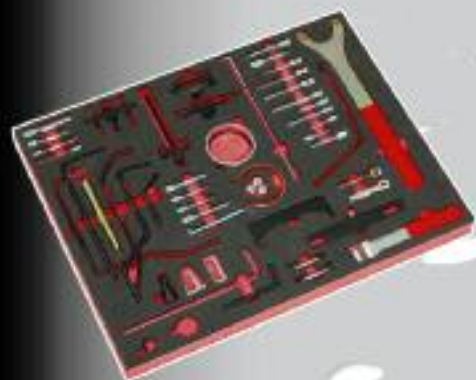


SAM

*Les Outils
de la
Performance*



**EXERCICE
2008**

Édito

L'année 2008 a été marquée d'abord par une hausse importante du coût de nos matières premières et approvisionnements puis par la crise financière qui s'est progressivement transformée au 2nd semestre en crise économique, touchant la plupart de nos marchés utilisateurs.

SAM a bien intégré cette évolution brutale et profonde de l'environnement économique, en mettant en place dès le début d'année le plan d'actions annoncé. Cette anticipation qui portait sur tous les process de l'entreprise (commercial, industriel, logistique et gestion) nous a permis de réussir une année 2008 satisfaisante, avec :

- un résultat opérationnel en progrès,
- un bilan solide et une liquidité assurée,
- des investissements et des réorganisations industrielles et logistiques qui ont conforté la qualité de nos produits et services.

Ces résultats nous encouragent à ne pas dévier de nos objectifs à moyen terme d'innovation, de modernisation et de productivité. Ils affirmeront l'attractivité de notre marque auprès des utilisateurs professionnels d'outils et seront les garants d'une croissance future pour nos distributeurs et pour notre Groupe.

Telle est notre feuille de route. Nous l'aborderons avec confiance et vigilance. Les équipes SAM ont les talents et le dynamisme pour la réussir.

Noël GUICHARD
Président Directeur Général

HISTORIQUE

En 1906, François Blanc, Ingénieur des Mines, se lance dans la forge, technologie avancée, qui va permettre le décollage de l'industrie automobile en fondant la société « les Forges Stéphanoises ».

Pendant la 1^{ère} guerre mondiale, les Etats-Unis d'Amérique apportent une aide décisive à la France et lui font découvrir, accompagnant tout leur matériel, l'outillage à main industriel forgé de haute qualité. Celui-ci est essentiellement constitué d'outils de serrage : clés, pinces, tournevis ... et d'outillage coupant : cisailles, coupe boulons ...

Aussitôt la paix revenue, François Blanc reconvertit une partie de ses ateliers de forge vers la production de ce même outillage industriel et le baptise SAM ... comme l'Oncle SAM d'Amérique.

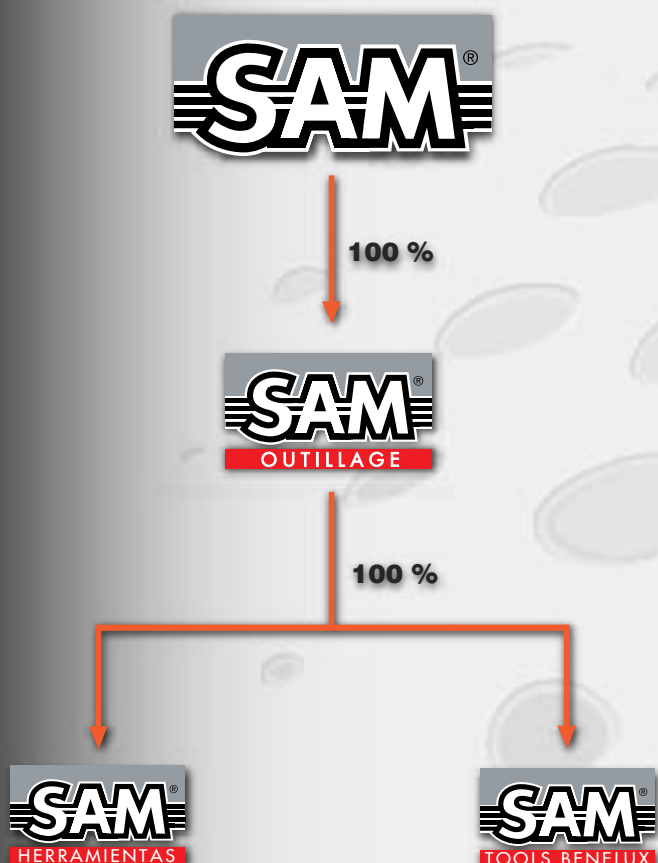
Au cours du XX^e siècle, SAM va se développer à l'intérieur du Groupe Forges Stéphanoises créant même sa propre forge en 1972, ouvrant une succursale au Bénélux pour le nord de l'Europe et une filiale en Espagne pour la péninsule ibérique en 1998. Le site de Saint-Etienne sera ensuite entièrement restructuré avec l'investissement majeur d'un nouveau centre logistique.

Aboutissement de cette constante stratégie d'autonomie, en 2001 le Président Michel Blanc, petit-fils du fondateur, demande à ses actionnaires de prononcer la scission de Forges Stéphanoises au profit de ses deux filiales SAM et SETFORGE.

SAM est depuis cette date une société indépendante cotée au compartiment C du marché d'Euronext Paris.

Fort de son savoir faire de plus d'un siècle de forge et de son expertise sur un seul et unique métier, l'outillage à main, SAM continue d'investir pour innover et conserver une production compétitive de haute qualité dans le respect des impacts environnementaux.

SAM c'est aussi pour l'assurance d'une relation et d'une satisfaction durables : des services de proximité, une logistique performante, un service après vente, des formations in situ, des conseillers techniques itinérants, une hotline, un laboratoire d'essais...



SAM S.A. - 60, boulevard Thiers - BP 528 - 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

SAM OUTILLAGE - 60, boulevard Thiers - BP 528 - 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

SAM TOOLS BENELUX - 1600 SINT-PIETERS-LEEUV - BELGIQUE - BELGIE

SAM HERRAMIENTAS - Poligino Iperategui II, n° 55 - 31.160 ORCOYEN (Navarra) ESPANA



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2009

Société anonyme au capital de 7 407 543 € soumise à la législation française et inscrite au compartiment C du marché d'EURONEXT PARIS

Siège social : 60, boulevard Thiers – B.P 528 – 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - France
Tél : (33) 04 77 92 13 13 - Fax : (33) 04 77 92 13 28
Web : www.sam-actionnaires.com - e-mail : actionnaires@sam-outillage.com

R.C.S Saint-Etienne 433 925 344 - N° SIRET 433 925 344 00015 – Code APE 6420 Z
Code Valeur ISIN FR0000044497 – Code TVA FR 57 433 925 344

Ce document est disponible sur simple demande au siège de la société ou sur son site internet, sur lequel figure également les précédents rapports financiers concernant les exercices 2003 à 2007.

SOMMAIRE

	PAGES		PAGES		PAGES
Historique - Edito	CV 2	Rapport du Président du Conseil	14	Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	36
Organigramme du Groupe	CV 2	Attestation du Président Directeur Général	17	Renseignements sur les filiales	36
Chiffres significatifs	CV 3	Comptes consolidés	18	Rapports des Commissaires aux Comptes	37
Agenda prévisionnel	CV 4	Rapport des Commissaires aux Comptes consolidé	32	Résolutions proposées par le Conseil d'Administration	39
Rapport de gestion	2	Comptes sociaux	33		
Données boursières	13				

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2009 (M€ = millions d'euros)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice,
- de soumettre, à votre approbation, les projets de résolutions relatifs à l'autorisation et aux pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat, par la société, de ses propres actions et à l'effet d'annuler les actions auto détenues par la société.

I. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

ACTIVITÉ

Après un 1^{er} semestre qui confirmait les tendances favorables de 2007, la propagation de la crise sur les territoires où nous sommes présents et sur les marchés utilisateurs d'outillages professionnels a pesé sur l'activité du 2nd semestre. En provoquant une contraction des stocks chez les distributeurs, la mise en place en France de la loi instaurant une réduction des délais de paiement entre entreprises a contribué à accélérer en fin d'année la faiblesse de la demande.

Chiffre d'affaires K€	2008	2007	%
1 ^{er} semestre	17 227	16 149	+ 6,7
2 ^e semestre	14 425	16 278	- 11,4
Année	31 652	32 427	- 2,4

Au 31 décembre 2008, le groupe SAM enregistre ainsi un léger retrait de - 2,4 % de son chiffre d'affaires qui atteint 31,7 M€ contre 32,4 M€ au 31 décembre 2007.

RÉSULTAT

Le plan 2008 d'amélioration de la rentabilité opérationnelle a été mené conformément à nos attentes. Les challenges identifiés ont été tenus. Les actions prévues d'adaptation de nos process (industriel, commercial et logistique), mises en place tôt dans l'année, auront permis d'anticiper correctement la dégradation de l'environnement économique.

Période	Résultat opérationnel courant	2008	2007	%
1 ^{er} semestre	En K€	997	471	
	% Production	5,6 %	2,9 %	
2 ^e semestre	En K€	705	1 104	
	% Production	5,3 %	6,8 %	
Année	En K€	1 702	1 575	
	% Production	5,5 %	4,8 %	+ 8,1

Ainsi, malgré un environnement déjà difficile et l'effet des fortes tensions enregistrées au 1^{er} semestre sur les prix de nos approvisionnements, la performance opérationnelle du 2nd semestre est restée robuste.

SITUATION FINANCIÈRE

Bien que les investissements aient été à un niveau assez élevé (rationalisation et modernisation industrielles), la situation financière s'est encore renforcée. La trésorerie

nette s'élève à 6,1 M€ contre 4,3 M€ l'an dernier. Le groupe n'a pas d'endettement net financier. La forte réduction des stocks enregistrée sur la fin d'année prolongera dans les mois à venir la réduction de notre besoin en fonds de roulement.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (par rapport aux comptes de 2007)

Les états financiers consolidés du Groupe SAM relatifs à cet exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis en normes IFRS.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le **chiffre d'affaires** hors taxes du groupe SAM à 31,7 M€ ressort à - 2,4 % sur l'an dernier.

L'activité sur la **France** (24,7 M€) marque le pas (- 4,2 %) après quatre années consécutives de croissance organique.

L'activité à l'**exportation** (7,0 M€) progresse quant à elle de + 4,5 %, malgré une année difficile pour notre filiale couvrant la péninsule ibérique, territoire touché très tôt et profondément par la crise financière. L'export représente ainsi 22,1 % des ventes totales.

Les stocks de produits finis et d'encours fabriqués sont en nette diminution de - 0,7 M€ conduisant à un niveau de **production** de 30,9 M€ soit - 5,1 % sur l'an dernier.

Les autres produits forment avec les transferts de charges 0,2 M€ et le **total des produits d'exploitation** ressort donc à 31,1 M€ soit - 5,0 % sur l'an dernier.

Marge brute : amélioration

La **marge brute après sous-traitance** sur produits passe de 58,7 % à 59,7 %. Le chiffre d'affaires reste donc de bonne qualité et témoigne - malgré les très vives tensions en début d'année sur le prix des approvisionnements - de conditions d'achat et de production globalement maîtrisées.

Moyens d'exploitation : adaptation

Les **moyens d'exploitation** (autres achats et charges d'exploitation + impôts et taxes + charges de personnel) intègrent 1,6 M€ de sous-traitance produits, 0,8 M€ de personnel intérimaire et 0,3 M€ au titre de la participation et de l'intéressement des salariés. Hors sous-traitance produits, ils représentent 51,8 % des produits d'exploitation contre 51,6 % l'an dernier. Ils se réduisent de - 4,5 % soit quasiment au même rythme que les produits d'exploitation.

L'effectif moyen sur l'année en équivalent temps plein et avec intérimaires, a été de 202 collaborateurs pour 224 en 2007 soit - 9,8 % portant le ratio chiffre d'affaires / effectif de 145 K€ à 157 K€ (+ 8,3%).

Les moyens d'exploitation ont été impactés défavorablement cette année par la fermeture d'un petit établissement industriel dont l'activité a été transférée sur le site principal de Saint Etienne à des fins de rationalisation.

Rentabilité opérationnelle : robuste malgré l'environnement difficile de fin d'année

Les dotations aux amortissements se montent à 2,3 % des produits d'exploitation pour 2,1 % en 2007. Les provisions, essentiellement pour risques clients et stocks, donnent lieu à une légère dotation nette de reprise (0,04 M€).

Ainsi, la bonne qualité de la marge brute et l'adaptation des moyens d'exploitation permettent d'obtenir un **résultat opérationnel courant en hausse de + 8,1 %**.

Il s'établit à **1,7 M€**, soit **5,5 % des produits** pour 4,8 % en 2007 et 5,1 % l'année précédente.

Résultat net et marge brute d'autofinancement

Le coût du financement et les autres charges ou produits financiers restent pratiquement nuls. Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices évolue à 32,5 % du résultat avant impôt pour 33,9 % l'an dernier.

Au total l'exercice se solde :

- ✓ par un **bénéfice net** en augmentation de + 4,3 % soit 1,16 M€, représentant **3,7 %** des produits,
- ✓ par une **marge brute d'autofinancement** stable à 1,85 M€, représentant **5,9 %** des produits pour 5,7 % en 2007.

BILAN CONSOLIDÉ

Une structure financière toujours très saine.
Une forte diminution des stocks favorable à la baisse du besoin de fonds de roulement

ACTIF

L'actif net non courant, constitué essentiellement des immobilisations corporelles, augmente de 6,7 à 7,4 M€ et de 18,4 % à **20,7 % du total du bilan**.

Les acquisitions d'immobilisations de cet exercice ont été de 1,8 M€. Elles portent essentiellement sur le process industriel avec la construction d'un nouvel atelier de parachèvement et l'installation d'une nouvelle ligne automatique de traitement thermique (modernisation, productivité, environnement et qualité des produits).

La valeur des **stocks nets** chute de - 2 M€ soit -16 %. Cette excellente performance concrétise les actions menées sur toute la chaîne de fabrication et d'approvisionnement ainsi que les efforts de rationalisation de gammes. Les stocks nets représentent dès lors **29,4 % de l'actif total**. Les couvertures de 5,0 mois pour les marchandises et 2,6 mois pour les produits finis fabriqués restent confortables et donc encore assez largement perfectibles.

L'en-cours clients net évolue à 10,4 M€, soit - 4,9 %. Les ratios de crédit clients évoluent peu et restent élevés. Les nouvelles dispositions législatives en France permettront de les réduire progressivement de 2009 à 2011.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se renforcent de 4,3 M€ à 6,1 M€.

Les actifs courants forment ainsi un total de 28,5 M€, **79,3 % du total bilan**.

PASSIF

Les **capitaux propres**, 21,4 M€, en hausse de + 3,5 %, constituent **59,7 % du passif**.

Le **passif non courant**, avec 4,9 M€, passe de 11,2 à 13,5 % du total du bilan et à **23 % des capitaux propres**. L'augmentation des dettes financières à long terme, pour profiter de conditions avantageuses, contribue à renforcer la trésorerie.

Les **dettes à court terme** en nette diminution avec 9,6 M€ contre 11,4 M€ il y a un an, représentent 26,8 % du total du bilan.

RATIOS

Le ratio de liquidité à 148 % reste à un excellent niveau.

Le fonds de roulement net demeure également favorable en ce qu'il représente près de 7,0 mois de ventes hors taxes. Le besoin de fonds de roulement net passe de 15,2 M€ en 2007 à 14,5 M€. Il est pénalisé par un retard de paiement d'un marché à l'exportation et ne profite pas pleinement de la baisse des stocks qui est intervenue surtout dans les derniers mois.

L'endettement net financier est nul. Son évolution sur l'exercice 2008 est favorable de 0,6 M€.

Le total du bilan est stable (- 0,5 %) à 35,9 M€.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Pour information et conformément à la norme IAS 10, il est signalé que le 29 janvier 2009, dans le cadre d'une procédure judiciaire à l'encontre d'un fournisseur, la cour d'appel de Lyon a accordé à SAM OUTILLAGE SAS la somme de 246 K€ hors taxes. Les comptes à fin 2008 ne comprennent aucun produit à recevoir ou provision à ce titre.

A la date du présent rapport, aucun autre événement important n'est intervenu depuis la fin de l'exercice 2008 susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la société ou du groupe.

PERSPECTIVES 2009

A ce jour, devant le manque de visibilité persistant, la dégradation de l'environnement économique se poursuit tant dans la distribution professionnelle que chez nos clients utilisateurs.

Aussi, outre la poursuite du plan d'actions 2008/2009 tel que prévu, le Groupe a pris rapidement des mesures complémentaires.

A court terme, un programme d'animation commerciale et de lancement de nouveaux produits a été mis en œuvre pour :

- soutenir nos réseaux de distribution,
- soutenir notre outil industriel,
- fidéliser ou conquérir des utilisateurs dans les secteurs les plus porteurs.

SOCIÉTÉS CONTROLÉES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLÉ

Nous vous rappelons que notre société contrôle, au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, la société SAM Outillage SAS détenue à 100 %, elle-même détenant la totalité du capital de la société espagnole SAM Herramientas.

Ces sociétés ne détiennent aucune action dans le capital de notre société. Il n'existe donc aucune action d'autocontrôle détenue par une société contrôlée.

Nous vous informons que notre Société n'a pris aucune nouvelle participation et n'a pris le contrôle d'aucune société au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITE DES FILIALES

SAM OUTILLAGE S.A.S.

SAM Outillage SAS est l'unique filiale de SAM SA.

Les comptes de SAM Outillage SAS intègrent sa succursale SAM Tools Belgium. SAM Outillage SAS est l'unique fournisseur de produits de sa filiale Sam Herramientas et de sa succursale SAM Tools Belgium.

SAM Outillage applique depuis ses comptes sociaux 2005, les nouvelles règles comptables françaises relatives aux actifs et aux charges à répartir.

Le contexte et les tendances financières décrits précédemment pour 2008 au niveau du Groupe s'appliquent aussi à SAM Outillage qui dégage à un résultat net social de 1,27 M€ pour 1,14 M€ en 2007. Ce résultat représente 4,2 % de la production.

SAM HERRAMIENTAS

La péninsule ibérique a été touchée très tôt par la crise. Le chiffre d'affaires de notre filiale est en net retrait : 2 041 K€ contre 2 524 K€ en 2007. Le résultat net reste légèrement positif à 4 K€ contre 44 K€ l'an dernier.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

COMPTE DE RÉSULTAT SAM SA

Après prise en compte des frais limités consécutifs à notre présence sur un marché boursier, frais financés par les dividendes servis par notre filiale, l'exercice se solde par un résultat net de 828 milliers d'euros contre 627 milliers d'euros en 2007.

Il intègre à hauteur de 959 milliers d'euros les dividendes reçus de SAM Outillage SAS, pour 748 milliers d'euros l'année précédente.

BILAN SAM SA

Simplifié à l'extrême et sans changement notable par rapport à 2007 le bilan est constitué :

- ✓ par les titres de participation détenus à 100 % sur SAM Outillage pour 7,3 M€,
- ✓ par la trésorerie (2,1 M€),
- ✓ par quelques créances et dettes pour un montant net au passif de 0,2 M€,
- ✓ par des provisions pour risques sur attributions d'options d'achat d'actions ou actions gratuites (0,1 M€),
- ✓ par les capitaux propres pour 9,1 M€.

Le total bilan augmente de 5 % à 9,4 M€.

III. INFORMATION SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le capital social de 7,4 M€ est toujours constitué de 379 874 actions de 19,50 € de valeur nominale.

ÉVOLUTION ET SITUATION BOURSIÈRE

Dans un contexte boursier général fortement baissier où l'indice SBF 250 a chuté de plus de 40 % sur l'année 2008, l'action SAM a évolué comme suit :

- entre janvier et fin juin, dans une tendance légèrement haussière entre 24,50 et 30,00 €,
- entre juillet et septembre, en baisse modérée entre 29,00 € et 27,00 €,
- nettement à la baisse entre octobre et décembre, période où le cours a été beaucoup moins stable et a évolué entre 27,51 € et 17,52 € en toute fin d'année.

Son cours le plus bas a été de 17,52 € le 29 décembre 2008 et son plus haut a été atteint le 2 juin 2008 à 30,00 €.

Au 31 décembre 2008, son dernier cours à 19,25 € diminue de - 27 % sur un an. Son cours moyen de clôture 26,21 € marque moins le pas sur 2007 (- 15 %) et se situe dans des extrêmes entre 20,16 € (décembre) et 29,38 € (mai).

Le total des actions échangées s'élève à 53 230 dont la moitié en octobre et novembre. Par rapport aux 379 874 actions en circulation, le taux de rotation s'établit à 14 % pour 26 % en 2007, 10 % en 2006, 34 % en 2005 et 19 % en 2004.

Ainsi, la **capitalisation boursière** de la société au 31 décembre 2008 avec 7,3 M€ contre 10,0 M€ un an auparavant représente seulement 34,1 % de ses capitaux propres consolidés de 21,4 M€.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT, PAR LA SOCIÉTÉ, DE SES PROPRES ACTIONS

En application de l'article L 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce nouveau issu de l'ordonnance du 30 janvier 2009, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, au titre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mai 2008, conformément aux conditions décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions, les

opérations suivantes sur ses propres actions :

- Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	9 713 actions
- Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice	25,08 €
- Frais de négociation	3 113 €
- Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	2 603 actions
- Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	25,71 €
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
- Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 décembre 2008	7 261 actions
- Pourcentage de capital auto détenu au 31 décembre 2008	1,91 %
- Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2008	162 384,94 €
- Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2008	141 589,50 €
- Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2008 (cours de 19,25 € à cette date)	139 774,25 €

La répartition par objectifs des actions propres est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombres d'actions
Attribution d'options d'achat d'actions / Acquisition des actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du Travail / Attribution gratuite des actions de la Société dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce / Attribution des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion	6 225
Animation du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société TSAF filiale du groupe VIEL et conforme à la charte de déontologie du 14 mars 2005 de l'AFEI	1 036
Annulation de tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital	0
Conservation des titres acquis en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	0
TOTAL	7 261

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée. La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du programme de rachat d'actions. La Société est à jour de ses déclarations mensuelles.

INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉPARTITION DU CAPITAL

En application de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à notre connaissance, le capital de la société est détenu au 31 décembre 2008 :

- ✓ à hauteur de plus du tiers des droits de vote par les actionnaires de référence,
- ✓ à hauteur de plus du vingtième des actions par Stock-Picking France et depuis le 8 octobre 2007 par Monsieur Dominique Paulhac,

- ✓ le 16 octobre 2008, Quilvest et associés a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 5 % du capital,
- ✓ la société Lafayette Capital a déclaré avoir franchi en hausse le 22 octobre 2008 le seuil de 5 % puis le 28 novembre 2008 a indiqué à la société détenir 28 475 actions représentant 7,50 % du capital.

OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, nous vous indiquons qu'aucune copie de déclaration relative à des opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échanges d'actions de la société réalisées par les mandataires sociaux ou par des personnes ayant des liens personnels étroits avec l'un d'eux n'a été reçue par la société au cours de l'exercice écoulé.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Nous vous indiquons en application des dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce qu'au dernier jour de l'exercice, le capital social n'est détenu par aucun salarié actionnaire de la société ou des autres sociétés du groupe dans le cadre d'une gestion collective ou dont les intéressés n'ont pas une libre disposition.

En revanche, nous vous précisons qu'au dernier jour de l'exercice, les salariés de la société détiennent environ 2,3 % du capital social.

Nous vous précisons en outre que :

- les opérations d'attribution gratuites d'actions et d'options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées effectuées durant l'année 2008 et les années antérieures sont décrites dans un rapport spécial présenté à l'assemblée générale conformément aux dispositions des articles L 225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce,
- qu'au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a pas utilisé la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale du 29 mai 2008 dans le cadre de la douzième résolution relative à des options de souscription d'achat d'actions,
- dans le cadre de la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 29 mai 2008, il a été attribué le 6 février 2009, 2 200 actions gratuites existantes ou à émettre, de la société au profit du mandataire social et de huit salariés du groupe. Cette attribution ne deviendra définitive qu'à partir du 6 février 2011 et à condition que les bénéficiaires conservent les actions gratuites ainsi attribuées jusqu'au 6 février 2013. Il a aussi décidé le même jour que sur les actions gratuites ainsi attribuées au Président Directeur Général, celui-ci devra obligatoirement en conserver 160 inscrites en nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIR EN COURS DE VALIDITÉ DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons que le tableau des délégations de compétence et de pouvoir en cours de validité et accordées, par l'assemblée générale, au conseil d'administration, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, figure en **Annexe 1** du présent rapport.

Nous vous précisons à cet égard que le conseil d'administration n'a utilisé, au cours de l'exercice 2008, au-

cune des délégations qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale du 29 mai 2008 dans le cadre des neuvième, dixième et onzième résolutions relatives aux augmentations de capital par tous moyens, immédiatement ou à terme, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pendant une période d'offre publique ou non, par incorporation de réserves ou non, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise à créer ou non.

De même, le conseil d'administration n'a pas utilisé, au cours de l'exercice 2008, la délégation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale du 29 mai 2008 dans le cadre de la treizième résolution relative à l'attribution gratuite d'actions. Cette délégation a été utilisée en 2009 dans les conditions exposées au paragraphe précédent.

IV. INFORMATION SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

INFORMATIONS SOCIALES

Dans le cadre de l'article R 225-104 du Code de Commerce relatif aux données sociales, nous vous informons que :

- l'effectif total inscrit du groupe au 31/12/2008 est de 172 personnes contre 202 un an auparavant. L'effectif moyen total de l'année mesuré en équivalent plein temps (224 en 2007) diminue à 202 en 2008. Ces chiffres incluent respectivement 23 et 31 intérimaires pour des motifs de surcroît ou de remplacement. Les entrées de personnel se sont élevées à 6 personnes et les sorties à 36 personnes dont 7 départs à la retraite,
- l'effectif inscrit comprend 22 cadres, 77 employés, techniciens et agents de maîtrise, 73 ouvriers. Il se répartit en 130 hommes et 42 femmes. L'âge moyen est stable à 43 ans ainsi que l'ancienneté moyenne à 15 ans,
- le recours aux heures supplémentaires a diminué essentiellement sur la fin d'année : 2 517 heures pour 5 800 heures en 2007 et 3 444 heures en 2006,
- en 2008 alors qu'aucun plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi n'avait été mis en œuvre depuis de nombreuses années, nous avons été contraints de procéder à 6 licenciements économiques dans le cadre de refus de transferts sur le site principal lors de la fermeture d'un petit établissement industriel,
- en matière d'organisation du temps de travail, depuis octobre 2001 nous appliquons en France, les termes d'un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail effectif (35 heures hebdomadaires en moyenne sur l'année). Pour concilier performance et attente sociale, les horaires applicables sont définis par service ou secteur (travail posté ou à la journée). L'absentéisme moyen (hors jours de congés) évolue défavorablement : 4,9 % pour 4,2 % en 2007 et 5,1 % en 2006,
- en matière de rémunérations, elles évoluent dans le cadre d'accords annuels de politique salariale négociés avec les organisations syndicales représentatives. L'accord de l'année 2008 intégrait une hausse généralisée minimale des salaires bruts de 2,4 % pour l'ensemble du personnel avec une garantie minimale de 40 € par mois, hors les cadres et la force de vente. Par ailleurs, les performances réalisées sur 2008 nous permettent de distribuer, au titre de l'accord d'intéressement un montant brut de 204 K€ (160 K€ l'an dernier) sous une forme égalitaire ; au titre de l'accord de participation, un montant brut de 114 K€ (37 K€ l'an dernier),

- l'entreprise applique l'ensemble des mesures destinées à favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes comme précisé à l'article 21 de l'accord de branche de la Métallurgie dont elle dépend,
- un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail se réunit trimestriellement dans l'objectif d'associer le personnel aux actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail,
- en matière de formation, l'entreprise établit un plan annuel qui est présenté aux représentants du personnel. Il définit les axes et objectifs prioritaires ainsi que les actions à engager. Le budget de dépenses, supérieur au minimum légal, a représenté 2,3 % de la masse salariale annuelle du groupe. 1 115 heures de formation ont été suivies dont 231 au titre du D.I.F. Les formations non prises au titre du DIF représentent 12 955 heures,
- le groupe emploie 13 personnes souffrant d'un handicap physique ou mental et sous traite de façon permanente certains travaux auprès de centres d'aide par le travail,
- en 2008, le groupe a accueilli 11 stagiaires pour un nombre total de 55 semaines,
- en matière de sécurité, 11 accidents du travail ont été déclarés en 2008 dont 7 avec arrêt. Le taux de fréquence passe de 16,9 l'an dernier à 25,63. Le taux de gravité ressort à 1,67. Un animateur sécurité et environnement est employé à plein temps. Le nombre de journées perdues du fait d'accidents du travail a été de 458 jours,
- les œuvres sociales et culturelles sont gérées par le Comité d'Entreprise. A cet effet le groupe lui verse annuellement une contribution et une subvention de fonctionnement représentant au total 1,3 % de la masse salariale brute annuelle,
- Le comité d'entreprise s'est réuni à 17 reprises en 2008.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de l'article R 225-105 du Code de Commerce relatif aux données environnementales, nous vous informons que :

- au mieux de la connaissance du groupe aucun passif environnemental n'a été identifié à ce jour et donc le Groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie spécifique pour se couvrir de quelconques risques en matière environnementale. Par ailleurs le groupe n'a jamais été confronté à une quelconque action judiciaire liée à l'environnement,
- l'entreprise n'est pas certifiée ISO 14001. Au sein de l'entreprise une personne est chargée de la gestion de l'environnement et des économies d'énergie. La certification ISO 9001 version 2000 a été renouvelée en 2008 pour une période de trois ans,
- des mesures sont prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables. En particulier, dans le cadre de la procédure des établissements classés, le groupe est soumis aux inspections régulières de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et d'autres organismes. Elles portent notamment sur les aménagements et conditions d'exploitation de l'atelier de traitement de surface et sur le bon fonctionnement des stations de traitement des effluents. Ainsi toutes observations ou mises à niveau, relatives aux rejets, aux consommations et aux systèmes de surveillance, formulées par ces organismes extérieurs font l'objet de plans d'actions correctives et/ou d'investissements,
- toute décision de nouvel investissement prend en considération les impacts environnementaux en découlant,
- en matière de rejet des eaux, une convention lie l'entreprise au gestionnaire du réseau. La consommation

d'eau avec 10 milliers de m³ est restée stable par rapport à l'année précédente,

- consommation d'énergies : les consommations de gaz avec 4,7 millions de kWh ont diminuées de - 15 %. Celles d'électricité soit 2,8 millions de kWh sont stables.

V. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Il est rappelé que la Société a opté en juin 2004 pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Direction Générale exercées par Monsieur Noël GUICHARD.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En vue de respecter les dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous donnons en **Annexe 2** au vu des informations en notre possession, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice écoulé.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En vue de respecter les dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons, au vu des informations en notre possession, que les rémunérations et avantages de toute nature versés, au cours de l'exercice, à chaque mandataire social tant par la Société que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, ont été les suivantes :

- La rémunération totale des organes d'administration au titre des jetons de présence s'est élevée au titre de l'exercice 2008 à 45 K€, soit 5 000 € de rémunération individuelle pour chaque administrateur ayant satisfait aux conditions de présence et après application de la règle de tolérance, contre 36 K€ en 2007.

Il est rappelé que les jetons de présence alloués au conseil d'administration, après une répartition proportionnelle aux présences de chaque administrateur intégrant une règle de tolérance d'une absence par an et par administrateur, sont versés au titre d'un exercice au début de l'exercice suivant. La règle générale s'applique aussi au Président sans aucun supplément ou majoration. Au titre de l'exercice 2008 la totalité des jetons de présence alloués a été intégralement versée.

- La rémunération brute individuelle du Président Directeur Général, avantage en nature et jetons de présence inclus, s'élève à 224 782 € contre 192 864 € au titre de 2007. Elle est arrêtée annuellement par le conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération en veillant au juste équilibre entre l'intérêt général du groupe, de ses actionnaires et de sa performance individuelle. Elle tient compte également de la globalité de sa rémunération, des pratiques de marché, de l'environnement professionnel et économique dans lequel le Groupe et son mandataire social évoluent et de la rémunération globale des autres dirigeants. De plus il est précisé qu'elle intègre :

- une partie fixe à hauteur de 80% environ révisable annuellement en principe,
- une partie variable, indexée sur les performances économiques du groupe en fonction de l'évolution du cash flow net annuel au-delà d'un certain seuil,
- une partie exceptionnelle destinée à prendre en compte diverses situations non récurrentes.

En complément de cette rémunération brute individuelle au 31 décembre 2008 le Président Directeur Général bénéficie de l'attribution de 2 000 options d'achat d'actions de la société SAM avec des prix d'exercice de 27,19 € et de 1 600 actions de la société SAM gratuites non encore

disponibles. Au 31 décembre 2008, l'ensemble de ces attributions au titre des exercices 2004, 2006 et 2007 représente une plus value potentielle de 30 800 € déterminée par rapport au dernier cours coté de l'action de la société SAM en 2008 (soit 19,25 €). Cette plus value potentielle est susceptible de se matérialiser en 2009 et 2010.

En outre il est rappelé que pour le Président Directeur Général :

- les mêmes dispositifs de retraite que ceux des principaux cadres du groupe, ne contenant aucun régime spécifique, particulier ou exceptionnel, lui sont appliqués,
- en application des décisions du conseil d'administration des 8 février 2007 et 7 février 2008 confirmées par celles du conseil d'administration du 6 février 2009 relatives à l'aménagement des engagements pris à son bénéfice et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci, il bénéficiera des seules dispositions régissant les indemnités stipulées dans son contrat de travail et ses avenants successifs. Ce contrat conclu avec la filiale SAM Outillage actuellement suspendu, redeviendra applicable lors de la cessation de ses fonctions de mandataire social au sein de cette filiale. Les stipulations relatives aux indemnités ci-après cesseront de lui être applicables dès le lendemain de son 65ème anniversaire, date à partir de laquelle seules les dispositions de la convention collective s'appliqueront. Ainsi, selon le motif du départ et sous condition de performances, ce contrat prévoit les dispositions suivantes :
 - en cas de départ à la retraite, le versement d'une indemnité de départ incluant les indemnités légales, conventionnelles et contractuelles de vingt deux mois de salaire brut mensuel moyen,
 - en cas de mise à la retraite, en plus d'une indemnité de rupture définie comme l'indemnité de départ ci-avant, une majoration de 6 mois du préavis conventionnel,
 - en cas de licenciement, le versement d'une indemnité de licenciement incluant les indemnités légales, conventionnelles et contractuelles comprise entre vingt deux et vingt sept mois de salaire brut mensuel moyen en fonction de l'âge lors du départ. En outre une majoration de 6 mois du préavis conventionnel s'appliquera,
 - en sus de l'indemnité qui sera applicable lors du départ à la retraite, ou de la mise à la retraite ou en cas de licenciement, il sera versé une indemnité supplémentaire de trois mois par année complète d'activité entre 63 ans et 65 ans. En cas de période d'activité inférieure à un an, cette indemnité supplémentaire sera proratisée proportionnellement à la période d'activité réalisée.

Ces engagements régulièrement actualisés sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance en retenant comme hypothèse le départ à la retraite.

A ce titre, nous vous informons que pour se conformer aux recommandations de l'AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives au cumul du mandat social et du contrat de travail des dirigeants mandataires sociaux, le conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mars 2009 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de mettre fin au contrat de travail du Président Directeur Général conclu au sein de la filiale SAM Outillage après cessation de son mandat de président au sein de celle-ci, tout en respectant les engagements pris à son égard au titre de la cessation de son contrat tels que décrits ci-dessus.

VI. INFORMATIONS SUR LES FACTEURS ET GESTION DE RISQUES OPÉRATIONNELS OU LIÉS AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

VISIBILITÉ

Le groupe SAM est positionné sur un marché mature, peu fluctuant, recensant une clientèle utilisatrice très atomisée, où la notoriété des marques et la fidélisation des réseaux de distribution restent déterminantes.

La cible de clientèle utilisatrice des outils SAM correspond aux segments des professionnels de la maintenance industrielle, automobile, bâtiment, etc. Il s'agit uniquement de B to B. SAM est reconnu dans le monde des professionnels pour la qualité de ses produits développés grâce à un savoir faire mis en œuvre depuis près de 90 ans. L'action commerciale comprend une démarche forte de prescription directe de la marque auprès des utilisateurs, notamment des grands comptes.

SAM vend quasi-exclusivement ses produits à un réseau dense de distributeurs : groupes, groupements ou grossistes spécialisés en fourniture industrielle, automobile ou bâtiment, etc. SAM leur propose deux gammes de produits et des moyens internes de personnalisation pour la distribution ou de fabrication d'outillages sur plans pour les utilisateurs ayant des besoins particuliers. Le réseau de distribution le plus important réalise environ 10 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Le marché est régulièrement pénétré par de nouveaux entrants, qui s'adosent à l'offre de pays « low cost » sans être fabricants. Au sein de la zone Asie qui a bénéficié ces dernières années de taux de change très favorables, deux pays sont particulièrement concurrentiels : la Chine qui fabrique des produits avec un niveau de valeur ajoutée faible avec néanmoins une constante amélioration de la qualité des produits et Taïwan avec des produits d'une meilleure qualité. Si cette concurrence n'a jusqu'à présent que peu touché le Groupe de manière frontale, notamment en raison du caractère différenciant des produits et services SAM, elle représente néanmoins une menace potentielle.

Le groupe a intégré ces données et les évolutions de ses marchés pour adapter ses stratégies industrielle et commerciale.

La stratégie produits se développe autour des axes qualité, compétitivité par rapport au prix mondial, innovation, personnalisation et process techniques et industriels souples.

La stratégie commerciale met en avant une offre complète, compétitive pour le distributeur comme pour l'utilisateur, soutenue par une dynamique promotionnelle permanente, des solutions personnalisables sécurisées et des services à valeur ajoutée.

Au 31 décembre 2008, le carnet de commandes s'élève à 1,3 M€ ce qui est un niveau normal compte tenu d'une activité de livraison sur stock qui ne comporte que rarement des commandes livrables dans des délais longs, des commandes programmes ou marchés spéciaux à délai.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond aux risques encourus par la Société de ne pas pouvoir faire face à ses obligations si elles arrivent à échéance. Compte tenu de sa bonne structure bilantielle et de son endettement net financier nul, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Les emprunts ne comprennent aucune clause d'exigibilité anticipée liée à des covenants financiers.

RISQUE DE CHANGE ET TAUX

Le groupe réalise des opérations commerciales à l'importation libellées en devises, principalement achats en dollars US. Il effectue des opérations de couverture à terme

après d'établissements financiers pour maîtriser son risque de change, sur ses achats de l'année et sur la base de cours pivot adoptés dans le processus budgétaire (cf annexe & VIII).

En matière de taux, le risque n'est pas significatif compte tenu du faible endettement financier du groupe. Son objectif en la matière est d'équilibrer son endettement entre taux fixe et taux variable (cf annexe & VIII).

Le groupe n'intervient pas sur des marchés financiers pour d'autres opérations.

RISQUE SUR ACTIONS

Le portefeuille repose soit sur l'acquisition d'actions propres dans le cadre de programmes de rachat d'actions ou d'un contrat de liquidité, soit de placements de la trésorerie en valeurs mobilières de placement. Les placements sont choisis parmi ceux ne comportant pas de risques réels (classiques dans leur nature et sans risque par définition).

RISQUES CLIENTS

Le risque sur chaque client est couvert par un assureur crédit. Au cas où la société serait amené à dépasser l'encours autorisé par l'assureur et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant ou d'obtenir des garanties (cautions, autre police spécifique d'assurance, etc.), la décision d'octroyer un délai de règlement au client fait l'objet de dérogation interne avec délégations conjointes et d'un reporting mensuel au comité de surveillance (cf annexe & VIII.1).

AUTRES ASSURANCES

Les assurances contractées par le groupe SAM portent sur l'ensemble des risques qui pourraient affecter ses activités, son patrimoine et engager sa responsabilité ou celle de ses mandataires sociaux.

RISQUES LIÉS A LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

SAM dispose d'un ERP qui lui permet d'assurer la fiabilité des données informatiques. L'exploitation en infogérance intègre des procédures de sauvegardes quotidiennes et de protections d'accès.

RISQUES JURIDIQUES

Hormis le point signalé dans l'annexe (& XV – événements postérieurs à la clôture), il n'existe pas au 31 décembre 2008, à la connaissance du groupe de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une influence significative sur l'activité, les résultats ou le patrimoine du groupe.

VII. INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucun élément visé audit article n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique à l'exception du droit de vote double tel que décrit à l'article 8 des statuts.

Les actions peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur identifiable au gré de l'actionnaire. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites pendant quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Hormis une obligation de déclaration de franchissement de seuil dès 2 % et tous ses multiples jusqu'à 20 %, les statuts ne contiennent aucune autre disposition limitative, restrictive, différée ou autre applicable aux actions ou aux actionnaires.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il est rappelé que les commissaires aux comptes de la société sont les suivants :

CONTRÔLE	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Adresse
Titulaires			
CAP Office ⁽¹⁾	2004	2013	12, quai du Commerce 69009 LYON
SCP GOURGUE & Associés	2001	2013	4 rue Paul Valérien Perrin 38172 SEYSSINET-PARISSET CEDEX
Suppléants			
M. Jean-Michel BLOCH ⁽¹⁾	2004	2013	12, quai du Commerce 69009 LYON
M. Jean-Christophe GUINET	2001	2013	4 rue Paul Valérien Perrin 38172 SEYSSINET-PARISSET CEDEX

⁽¹⁾ En remplacement d'un précédent titulaire et suppléant pour se conformer aux dispositions de la loi sur la sécurité financière.

Il est par ailleurs précisé que le montant des honoraires globaux pour le groupe versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2008 s'élevé, comme en 2007, à 25 K€ dont respectivement 50 % pour Cap Office et 50 % pour Gourgue et associés.

VIII. PRÉSENTATIONS DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

Nous soumettons à votre approbation, sous la première résolution, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 827 631,88 € et, sous la troisième résolution, les comptes consolidés.

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, notre société n'a effectué aucune dépense ni engagé aucune charge non déductible du résultat fiscal au sens des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte tenu des résultats satisfaisants de l'année 2008 et de sa confiance malgré les perspectives économiques générales, nous vous proposons le maintien d'un **dividende identique à celui de l'an dernier (1,10 € par action)**. Le taux de distribution serait ainsi de 35,9 % du résultat net consolidé pour respectivement 37,4 % et 33,7 % les deux années précédentes.

Nous vous proposons, en conséquence, sous la deuxième résolution, d'affecter le résultat net de l'exercice de 827 631,88 € majoré du report antérieur disponible de 421 691,80 € (dont 1 691,80 € au titre des dividendes non versés sur les actions auto détenues), soit la somme totale de 1 249 323,68 €, de la manière suivante :

- La somme de : **41 381,59 €**
au compte « Réserve légale » qui passerait ainsi de 153 353,50 € à 194 735,09 €,

- La somme de : **417 861,40 €**
à titre de dividendes, soit un dividende de 1,10 euros par action, étant précisé que les actions auto détenues par la Société ne donnant pas droit à dividendes, les sommes correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions seraient affectées au compte « report à nouveau »,

- La somme de : **370 080,69 €**
au compte « Réserves facultatives » qui passerait ainsi de 265 154,69 € à 635 235,38 €,
- Le solde, soit la somme de : **420 000,00 €**
au compte « Report à nouveau ».

La mise en paiement des dividendes aurait lieu à compter du 23 juin 2009 dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les dividendes distribués seraient intégralement éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts à défaut d'option pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % hors prélèvements sociaux, étant expressément précisé que seuls les actionnaires personnes physiques résidant en France pourront bénéficier sous certaines conditions de cette réfaction.

Les distributions au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividende au titre de l'exercice	
2007	1,100	Eligible dans sa totalité à l'abattement de 40 %
2006	1,000	Eligible dans sa totalité à l'abattement de 40 %
2005	0,900	Eligible dans sa totalité à l'abattement de 40 %

APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice. Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L 225-40 du Code de Commerce, d'approuver, sous la quatrième résolution, ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Nous vous informons, par ailleurs, que vous pourrez, à compter du jour de la convocation à l'assemblée générale, obtenir communication de la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la société au cours de l'exercice écoulé et qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, sont significatives pour l'une des parties.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Le mandat d'administrateur de Monsieur Noël Guichard arrivant à expiration au jour de l'assemblée générale, nous vous proposons, sous la cinquième résolution, de renouveler son mandat pour une nouvelle période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2011.

JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons, sous la sixième résolution, de fixer à la somme de 54 000 euros, le montant global des jetons de présence qui seraient alloués aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et des exercices ultérieurs et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous proposons, sous une septième résolution, de consentir une nouvelle autorisation au conseil d'adminis-

tration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, afin d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les acquisitions permettraient ainsi, par ordre de priorité décroissant, de :

- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées ou leur attribuer gratuitement des actions de la société,
- animer le titre de la Société dans le cadre du contrat de liquidité,
- annuler tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital,
- conserver les actions acquises en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10 % du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale et sous déduction des actions auto-détenues ;
- toutefois, lorsque les actions seront rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale ;
- la société ne pourrait acheter ses propres actions qu'à un prix au plus égal à 45 euros ;
- la société pourrait vendre, céder ou transférer par tous moyens tout ou partie des actions ainsi acquises ;
- cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, commençant à courir à compter de l'assemblée générale des actionnaires.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourraient être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, à l'exception de l'utilisation de produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme serait fixé à 1 709 430 €. Nous vous précisons que toutes les informations prévues par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers seront contenues dans le descriptif du programme de rachat d'actions qui vous sera soumis.

Par ailleurs, en vue de permettre au conseil d'administration d'annuler les actions achetées par la société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat, nous vous demandons, sous une huitième résolution, de l'autoriser avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la société et à modifier, en conséquence, les statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, les actions auto-détenues par la société pourraient ainsi être annulées dans la limite de 10 % du capital de la société, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale, et ceci par périodes de vingt-quatre mois.

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote et qui correspondent aux propositions ci-dessus.

Le 27 mars 2009

Le conseil d'administration

ANNEXE 1: TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIR EN COURS DE VALIDITÉ ET ACCORDÉES, PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date de l'Assemblée Générale ayant consenti une délégation	CONTENU DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ
29 mai 2008 (9 ^{ème} résolution)	<p><u>Délégation de compétence conférée au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : vingt-six mois à compter du 29 mai 2008 - plafonds nominaux globaux autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - 25 000 000 euros en cas d'émission de valeurs mobilières à souscrire en numéraire ; - 20 000 000 euros en cas d'émission de valeurs mobilières et d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes - 25 000 000 euros en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital - délégation de pouvoirs au conseil avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de décider que les droits des actionnaires formant rompus en cas d'émission d'actions par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; • de procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de modifier les statuts en conséquence ; • en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, de décider de leur caractère subordonné ou non, de fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société. 	Néant
29 mai 2008 (10 ^{ème} résolution)	<p><u>Délégation de compétence conférée au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, par émission, sans droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : vingt-six mois à compter du 29 mai 2008 - plafonds nominaux globaux autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - 25 000 000 euros en cas d'émission de valeurs mobilières à souscrire en numéraire ; - 25 000 000 euros en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital ; - prix d'émission : moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, diminuée éventuellement d'une décote de 5 %. - délégation de pouvoirs au conseil avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, 	Néant

Date de l'Assemblée Générale ayant consenti une délégation	CONTENU DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ
	<p>sions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse et la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • de procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de modifier les statuts en conséquence ; • en cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, de décider de leur caractère subordonné ou non, de fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société. 	
<p>29 mai 2008 (11^{ème} résolution)</p>	<p><u>Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, de toute valeur mobilière donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital dans le cadre d'une OPE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : 26 mois à compter du 29 mai 2008 - plafond : fraction non utilisée visée à la précédente délégation ci-dessus - objet : rémunérer les apports de titres réalisés au profit de la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par cette dernière sur des titres d'une société admise aux négociations d'un marché réglementé - délégation de pouvoirs au conseil avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet : <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de décider la suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ainsi que de fixer les modalités suivantes lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; • de procéder à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de modifier les statuts en conséquence. 	<p>Néant</p>
<p>29 mai 2008 (13^{ème} résolution)</p>	<p><u>Délégation de compétence conférée au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes et bénéfices d'un montant nominal en vue de l'attribution gratuite d'actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - durée : trente-huit mois à compter du 29 mai 2008 - Montant nominal correspondant au nombre d'actions définitivement attribuées - le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas représenter plus de 10 % du montant du capital social à la date de chaque attribution desdites actions par le conseil en tenant compte de l'évolution du capital - délégation de pouvoirs au conseil avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la délégation de compétence et, notamment, à l'effet de : <ul style="list-style-type: none"> • déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions parmi les salariés et/ou les mandataires sociaux de la société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, • fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, dans le cadre d'un règlement de plan d'attribution gratuite d'actions qui sera signé par chaque bénéficiaire, • fixer, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, les modalités d'émission des actions nouvelles, imputer, sur les réserves, primes et bénéfices les sommes nécessaires à la libération desdites actions, doter, dès la décision d'attribution gratuite d'actions, le compte de réserve dite « indisponible », par prélèvement sur les comptes de réserves, primes ou bénéfices dont la Société a la libre disposition, du montant strictement nécessaire à la réalisation de l'augmentation de capital, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts. 	<p>Néant en 2008 (utilisation en février 2009)</p>

ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Année de nomination chez		Echéance du mandat en cours (exercice)	Principaux mandats ou fonctions exercés (4) (ou ayant été exercés)
		FORGES STEPHANOISES	SAM		
Président					
Monsieur Noël GUICHARD	(3)	–	2003	2012	Administrateur et Président Directeur Général de SAM Président du G.I.F.E.C.
Administrateurs					
Monsieur Michel BLANC (ECP)	(2)	1972	2000	2011	Administrateur et Vice Président de SAM Administrateur et Vice Président de SETFORGE Président Compagnie Immobilière Forez-Velay
Monsieur Olivier BLANC (Isg Paris)		–	2001	2010	Administrateur de SAM Directeur Général adjoint de SAM Outillage SAS
Monsieur Pierre BLANC (Docteur en pharmacie - MBA Columbia)		–	2001	2010	Administrateur de SAM et SETFORGE
Monsieur Frédéric CHAMPAVERE (IEP Paris)	(1) (2)	–	2001	2010	Administrateur de SAM et SETFORGE Président de Pharmactis SAS Président des Laboratoires NEGMA (Wockhardt) Président-Fondateur de Pharma-Omnium International Président Directeur Général de JANSSEN- CILAG (J&J)
Monsieur Marc JABOULEY (ESC de Dijon)		–	2001	2010	Administrateur de SAM et SETFORGE Directeur de la filiale PEUGEOT de Perpignan
Monsieur Paul JABOULEY (HEC)		1972	2001	2011	Administrateur de SAM et SETFORGE Président Honoraire du Tribunal de Commerce de St-Etienne
Monsieur Joseph LAFONT (HEC, IEP Paris)	(1) (2)	1987	2001	2010	Administrateur de SAM et SETFORGE Président de Maison Médicale Jeanne Garnier Administrateur Fondation Blanc Mesnil (Institut de France) (Membre du Directoire de VUITTON INVESTISSEMENTS GESTION - Secrétaire général de LVMH)
Monsieur Vincent ROUXEL (Polytechnique, MBA Stanford)	(1) (2)	1995	2001	2010	Administrateur de SAM, SETFORGE, NATURE et Découvertes, GASCOGNE et WHEELABRATOR Director de Bain & Company Président de l'Association Florence

(1) Administrateur considéré comme indépendant car n'entretenant aucune relation avec la société, le groupe, ou la direction susceptible de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement

(2) Membres du Comité de rémunération qui se réunit au moins une fois l'an

(3) Renouvellement proposé à l'assemblée générale du 12 juin 2009

(4) Parmi les sociétés mentionnées :

> SAM, SETFORGE et GASCOGNE sont des sociétés cotées.

> Seules les sociétés SAM et SAM OUTILLAGE font partie du groupe SAM.

> Une seule société, Bain & Company, est étrangère.

DIRECTION DU GROUPE

Noël GUICHARD Président Directeur Général

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Yves THOMAS Secrétaire Général tél. 04 77 92 13 13 - e-mail : yves.thomas@sam-outillage.com

RESPONSABLES CONTROLE DE GESTION ET CONSOLIDATION

Monique GAGNAIRE

Myriam COMBE

DONNÉES BOURSIÈRES

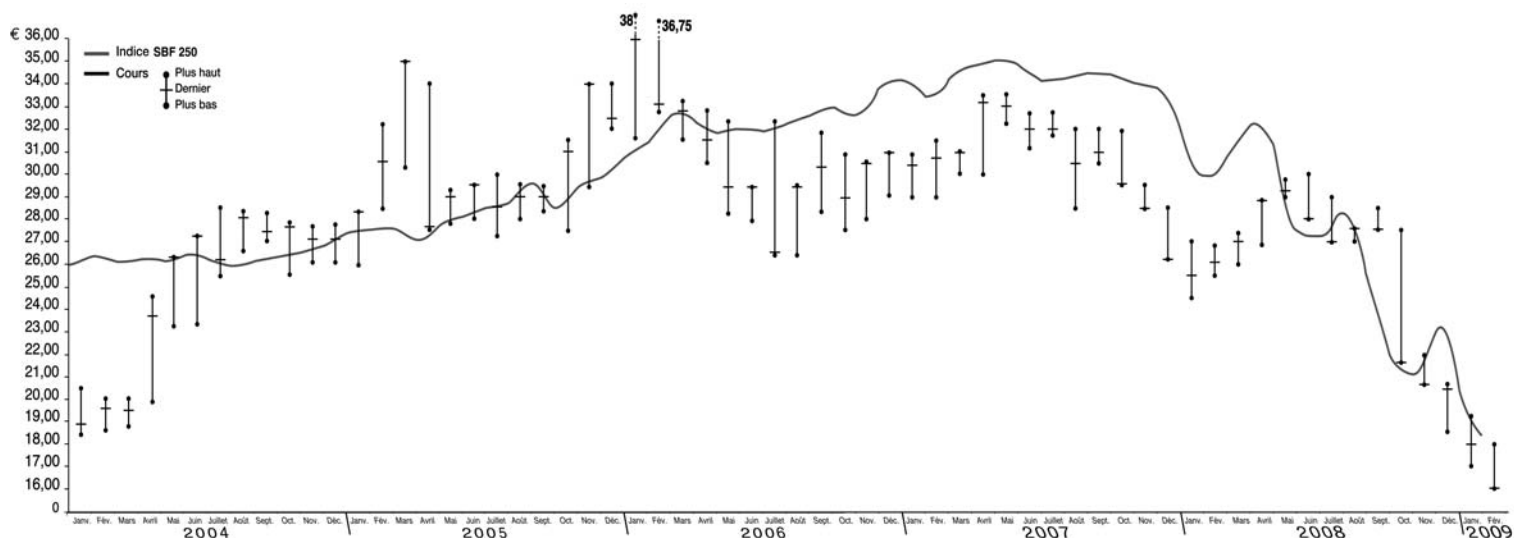
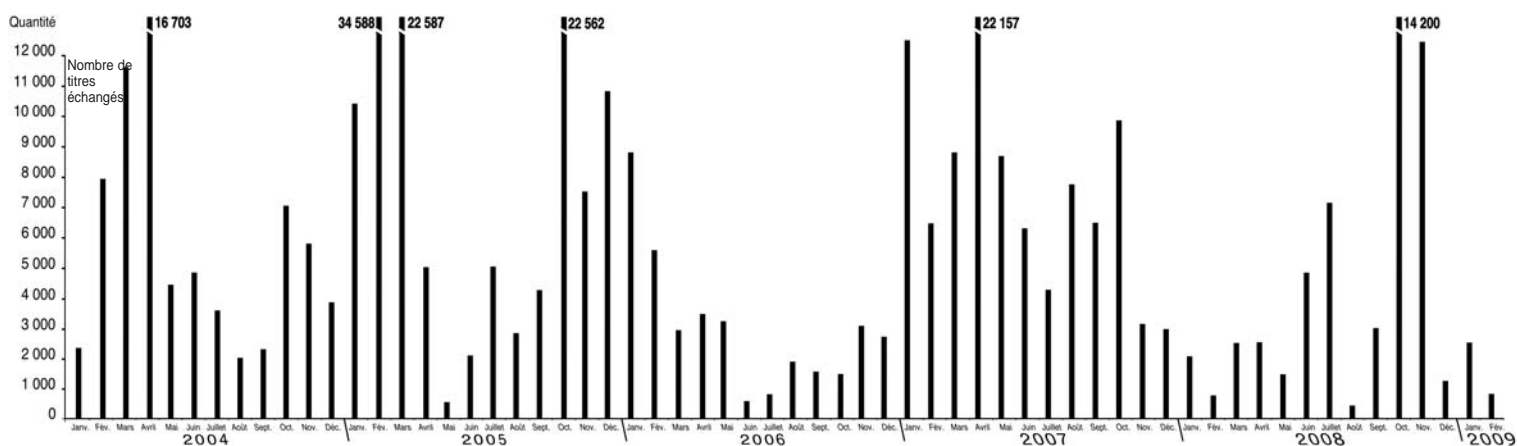
HISTORIQUE

(pour 1 action ajustée*, en euros)

		IFRS 2004	IFRS 2005	IFRS 2006	IFRS 2007	IFRS 2008
Premier cours		20,50	27,10	32,56	30,89	26,00
Cours le plus haut		28,50	35,00	38,00	33,50	30,00
Cours le plus bas		18,40	25,95	26,40	26,20	17,52
Dernier cours		27,10	32,46	30,95	26,20	19,25
Cours moyen annuel de clôture	(A)	24,50	29,80	30,44	30,76	26,21
Capitaux propres	(B)	47,99	50,45	52,59	54,53	56,43
Marge brute d'autofinancement	(C)	6,19	5,58	5,21	4,93	4,87
Bénéfice net	(D)	3,48	3,29	2,97	2,94	3,06
Dividende net		0,80	0,90	1,00	1,10	1,10
Multiple moyen	(A / C)	4,0	5,9	5,8	6,2	5,4
PER moyen	(A / D)	7,0	10,1	10,2	10,5	8,6
Rentabilité nette	(D / B)	7%	7%	6%	5%	5%
Capitaux échangés (en Milliers)		1 707	3 955	1 177	3 082	1 337
Nombre de titres échangés		72 718	128 738	36 686	99 908	53 230
Taux de rotation annualisé du nombre d'actions		19%	34%	10%	26%	14%

* sur la base actuelle de 379 874 actions en circulation

ÉVOLUTION MENSUELLE DE L'ACTION



Sur le fonctionnement du conseil d'administration, sur les procédures de contrôle interne, sur l'identification des risques, sur les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux, et sur les limitations de pouvoirs du Directeur Général

En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil rend compte aux actionnaires de la société SAM des dispositions relatives :

- aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil,
- aux procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- aux principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- aux règles applicables en matière de gouvernement d'entreprise,
- aux éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte au pouvoir du Directeur Général,
- aux modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique publiés dans le rapport de gestion.

Le présent rapport a été établi en tenant compte du guide simplifié de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'AMF en date du 9 janvier 2008 et après débat au niveau de la Direction Générale.

Il a été approuvé par le Conseil d'Administration de la société lors de sa réunion du 27 mars 2009 conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al. 10 du Code de Commerce.

1. En matière de conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil :

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres dont trois sont considérés comme indépendants. Sa composition et la nature des mandats exercés par les Administrateurs sont plus amplement détaillées sur l'annexe au présent rapport.

En 2008, il s'est réuni selon un calendrier préétabli à cinq reprises les 7 février, 27 mars, 29 mai et 23 septembre et exceptionnellement le 18 décembre. Le taux de participation moyen est de 94 % contre 96 % en 2007.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission permanente définie dans la loi, les statuts et dans un règlement intérieur consistant, notamment, à arrêter les orientations stratégiques du Groupe, à veiller à leur respect et à leur mise en œuvre, se réunit régulièrement notamment pour :

⇒ de manière récurrente :

- ✓ arrêter les budgets annuels, les comptes annuels et les comptes semestriels,
- ✓ établir les rapports et résolutions à soumettre aux actionnaires,
- ✓ convoquer et préparer les assemblées,
- ✓ prendre connaissance de l'activité et des résultats du groupe et de chaque société le composant,

- ✓ approuver et/ou reconduire diverses dispositions (prestations intragroupe, répartition des jetons de présence, ...),

⇒ de manière ponctuelle :

- ✓ proposer toutes modifications statutaires,
- ✓ approuver tout projet de scission, fusion, apports,
- ✓ arrêter tout règlement intérieur, tout plan de stock option, d'attribution gratuite d'actions, ...
- ✓ autoriser les opérations importantes concernant la société et ses filiales,
- ✓ nommer les membres du Comité de Surveillance,
- ✓ analyser, débattre de toutes questions intéressant la bonne marche des sociétés composant le groupe.

Avant chaque Conseil d'Administration, chacun des membres reçoit par courrier électronique, dans un délai approprié, toutes les informations de base correspondant aux divers points de l'ordre du jour pour lui permettre de préparer dans les meilleures conditions possibles la réunion programmée.

Enfin le Conseil d'Administration :

- a constitué, depuis de nombreuses années, un comité de rémunération chargé de lui remettre annuellement des propositions relatives à la rémunération, aux avantages et indemnités des organes dirigeants,
- a instauré depuis début 2003 un Comité de Surveillance dont le rôle est précisé ci-après.

2. En matière de procédures de contrôle interne, d'identification et de gestion des risques mises en place par la société :

La société ayant pour vocation essentielle la représentation de l'activité d'outillage à main sur les marchés boursiers et auprès de l'administration fiscale en tant que société mère du groupe fiscal, les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent à toutes les sociétés du groupe.

Ces procédures de contrôle interne ont pour objectifs essentiels d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société et plus particulièrement ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Elles trouvent leurs origines :

⇒ dans un règlement intérieur soumis au Conseil d'Administration de février 2003, approuvé le 06 février 2004, et régulièrement reconduit depuis avec quelques modifications mineures pour tenir compte de l'expérience accumulée.

- ✓ Le préambule de ce règlement intérieur rappelle ou précise :
 - qu'il a été instauré à la suite de la transformation de SAM Outillage, détenue à 100%, en société par actions simplifiée (SAS) et de l'évolution des pratiques et recommandations en matière de gouvernance d'entreprise,
 - que l'objectif poursuivi consiste, dans un climat de confiance partagée, à concilier les impéra-

tifs d'efficacité, de transparence totale et de sécurité nécessaire au développement durable de l'activité du Groupe SAM dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses dirigeants et de son personnel,

- que les pouvoirs de chaque organe du Groupe SAM attribués par la loi, les statuts ou le règlement intérieur ont comme propres limites les pouvoirs des autres organes qui, de par la loi, leur sont supérieurs,
- qu'il pourra, à tout instant, être complété, modifié, suspendu, ou annulé par simple décision du Conseil d'Administration de la société SAM.

✓ Ce règlement intérieur :

- rappelle les pouvoirs et compétences légales et statutaires de chaque organe du groupe : Assemblée d'Actionnaires, Conseil d'Administration, Président du Conseil, Directeur Général, Associé Unique, Président de filiale, Directeur de filiale le cas échéant,
- organise les pouvoirs de chaque organe au sein du groupe,
- institue un comité interne de surveillance qui doit se réunir en principe au moins une fois par mois, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration, et lui attribue des pouvoirs spécifiques,
- à titre de disposition interne, étend, de la société au groupe, certains pouvoirs et compétences du Président du Conseil et du Conseil d'Administration,
- de même à titre de disposition interne, il soumet certaines opérations du Directeur Général ou du Président de filiale à autorisation préalable du Conseil d'Administration de la société SAM ou du Comité interne de surveillance,
- en outre à titre de disposition interne, il institutionnalise le compte rendu mensuel au comité de surveillance de l'activité de chaque société, de sa gestion, de ses résultats, des investissements engagés et réalisés, des financements mis en œuvre, renouvelés, remboursés, ou arrêtés et de tous faits importants intervenus dont toute défaillance, procès, litige ou toute autre réclamation importante émanant de client, fournisseur, collectivité, salarié ou de tout tiers d'une façon générale,
- contient en annexe les délégations de doubles signatures bancaires accordées.

⇒ dans des usages et pratiques développés depuis de nombreuses années par le Groupe. Parmi ceux-ci peuvent être cités notamment :

- ✓ procédure budgétaire annuelle stricte avec itération entre Comité de surveillance, Direction générale du groupe et la filiale, validée in fine par le Conseil d'Administration,
- ✓ reporting régulier d'activité et des résultats avec comparatif sur budget et sur réalisation de l'exercice précédent :
 - mensuellement à la Direction Générale du groupe et au Comité de surveillance,
 - au moins quatre fois par an au Conseil d'Administration.
- ✓ procédure de clôture annuelle exhaustive destinée entre autres à établir et/ou à valider l'information financière et comptable destinée aux actionnaires et comportant au moins les aspects suivants :

- dépendant du Directeur Général, présence d'un Secrétaire Général responsable notamment de l'information financière et chargé du secrétariat du Conseil d'Administration,
- supervision par le Secrétaire Général des comptes sociaux et consolidés annuels établis par le Responsable Comptable et le Contrôleur de Gestion de SAM Outillage SAS,
- présentation par le Secrétaire Général au Comité de Surveillance,
- validation par le Secrétaire Général des comptes consolidés et de l'information financière en découlant établis par le service de consolidation s'appuyant sur des procédures de consolidation et de collecte exhaustive de l'information nécessaire.

✓ procédure interne de délégation d'engagement de dépenses, d'achats et de commandes avec des montants adaptés à chaque bénéficiaire.

✓ audits internes : le groupe s'est structuré depuis 2005 en matière de contrôle interne. Un plan d'audits annuel est validé par le Président et fait l'objet d'un reporting mensuel au comité de surveillance et de revues de Direction régulière. Les objectifs consistent en :

- la sécurisation des opérations,
- la fiabilité des données financières,
- la conformité à la réglementation,
- l'amélioration des performances.

Par ailleurs, pour faire face aux divers risques auxquels il est exposé, le Groupe met en œuvre diverses procédures de gestion adaptées à chacun de ses risques. Ainsi le Groupe s'appuie sur les procédures suivantes pour limiter ses principaux risques en matière de :

- risque opérationnel, sur un processus de veille concurrentielle et produits mobilisant en cas de besoin les capacités d'anticipation et de réactivité du Groupe,
- risque industriel, sur un processus permanent de prévention des accidents à travers divers axes : management de proximité, actions de formation, de prévention, d'adaptation des postes de travail...,
- risque environnemental, sur un processus de maîtrise, adapté aux moyens industriels exploités, par des certifications, des inspections, des actions de maintenance préventive ou corrective,
- risque de change, sur des processus de couverture à terme auprès d'établissements bancaires de premier rang visant à figer les cours de change retenus dans le cadre des approvisionnements en dollars US budgétés,
- risque de liquidité, sur une politique financière privilégiant la sécurité et la solidité des fondamentaux,
- risque lié à l'activité, au patrimoine, à sa responsabilité et à celle de ses dirigeants, sur un processus de garanties étendues auprès de compagnies d'assurance de premier plan sélectionnées avec l'appui d'un courtier parmi les leaders européens,
- risque informatique, sur un processus privilégiant la fiabilité, l'intégrité et la sécurité des données, des systèmes et des réseaux.

Les procédures décrites ci-dessus approuvées par le Conseil d'Administration du 27 mars 2009 ont démontré jusqu'alors leur efficacité.

3. En matière de principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux :

Annuellement, le comité de rémunération propose au Conseil d'Administration les évolutions souhaitables en matière de rémunérations, d'avantages et d'indemnités de toute nature accordés au dirigeant mandataire social. Le Conseil d'Administration délibère et décide sur ces propositions, hors de la présence du mandataire social concerné :

- en veillant au juste équilibre entre l'intérêt général du Groupe, de ses actionnaires et de la performance des dirigeants mandataires sociaux,
- en tenant compte, notamment, de la globalité de leur rémunération, des pratiques de marché, de l'environnement professionnel et économique dans lequel le Groupe et ses mandataires sociaux évoluent, des rémunérations globales des autres dirigeants, et du respect et de la stabilité des principes de détermination de la partie variable des rémunérations...

La rémunération globale du dirigeant mandataire social est composée :

- d'une partie fixe révisable en principe annuellement,
- d'une partie variable indexée sur les performances économiques du Groupe,
- parfois, d'une partie exceptionnelle prenant en compte des situations non récurrentes,
- d'avantage en nature constitué par la seule mise à disposition d'un véhicule,
- l'attribution, selon la dernière performance annuelle passée du Groupe, de stock-options ou d'actions gratuites.

En outre, pour le dirigeant mandataire social, il est précisé que :

- lui est appliqué les mêmes dispositifs de retraite que ceux des principaux cadres du Groupe. Ces dispositifs n'incluent aucun régime spécifique, particulier ou exceptionnel,
- il bénéficie, lors de la cessation de ses fonctions de mandataire social, des dispositions régissant les indemnités applicables selon le motif du départ tel que stipulées dans son contrat de travail et ses avenants successifs actuellement suspendus,
- sont pris en charge par le Groupe, sur présentation des justificatifs, les dépenses de déplacements et de réceptions engagées dans l'intérêt et pour le compte du Groupe.

4. En matière de gouvernement d'entreprise :

Par application du nouvel article L.225-68 alinéa 9 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, il est précisé que pour l'organisation de sa gouvernance, la Société se réfère volontairement au code de gouvernement d'entreprises AFEP/MEDEF de décembre 2008 qui peut être consulté au siège social et a mis en œuvre la plupart des principes, règles et recommandations décrits dans ce code.

En particulier, concernant le cumul du mandat social et du contrat de travail du dirigeant mandataire social, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 mars 2009 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations, de se mettre en conformité en 2009 avec les recommandations de l'AFEP/MEDEF d'oc-

tobre 2008 tout en respectant les engagements pris à son égard au titre de la cessation de son contrat tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2008.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 mars 2009 a décidé de mettre en place un comité d'audit en application des dispositions des articles L 823-19 du Code de Commerce issues de l'ordonnance du 8 décembre 2008.

5. En matière de limitations éventuelles que le Conseil d'Administration apporte au pouvoir du Directeur Général :

Dans le cadre du règlement intérieur évoqué ci avant, le Conseil d'Administration a instauré, à titre de disposition interne non opposable au tiers, les mêmes limitations aux pouvoirs du Directeur Général de la société et du Président de SAM Outillage SAS. La réalisation des opérations les plus importantes est ainsi soumise à autorisation préalable du Conseil d'Administration ou du Comité de Surveillance. Parmi les plus importantes ou significatives, peuvent être citées :

- ✓ acquérir ou céder tout bien immobilier non prévu dans les plans et budgets,
- ✓ prise ou cession de participations dans toute société ou groupement,
- ✓ création ou développement de toutes activités connexes,
- ✓ suspendre ou arrêter toute branche d'activité,
- ✓ consentir des prêts ou des abandons de créances,
- ✓ utilisation de toutes techniques de déconsolidation d'actifs ou de dettes,
- ✓ ...

6. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale :

Conformément au nouvel article L.225-68 alinéa 9 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, il est renvoyé aux dispositions des statuts qui prévoient les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la Société et en particulier :

- A l'article 17 des statuts pour le mode de fonctionnement et les principaux pouvoirs de l'assemblée générale ;
- A l'article 8 des statuts pour la description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits.

7. Information sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Conformément au nouvel article L.225-68 alinéa 10 du Code de commerce issu de la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, il est précisé que le paragraphe VII du rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'Administration mentionne les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

Le Président du Conseil d'Administration

ATTESTATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur le rapport financier annuel 2008

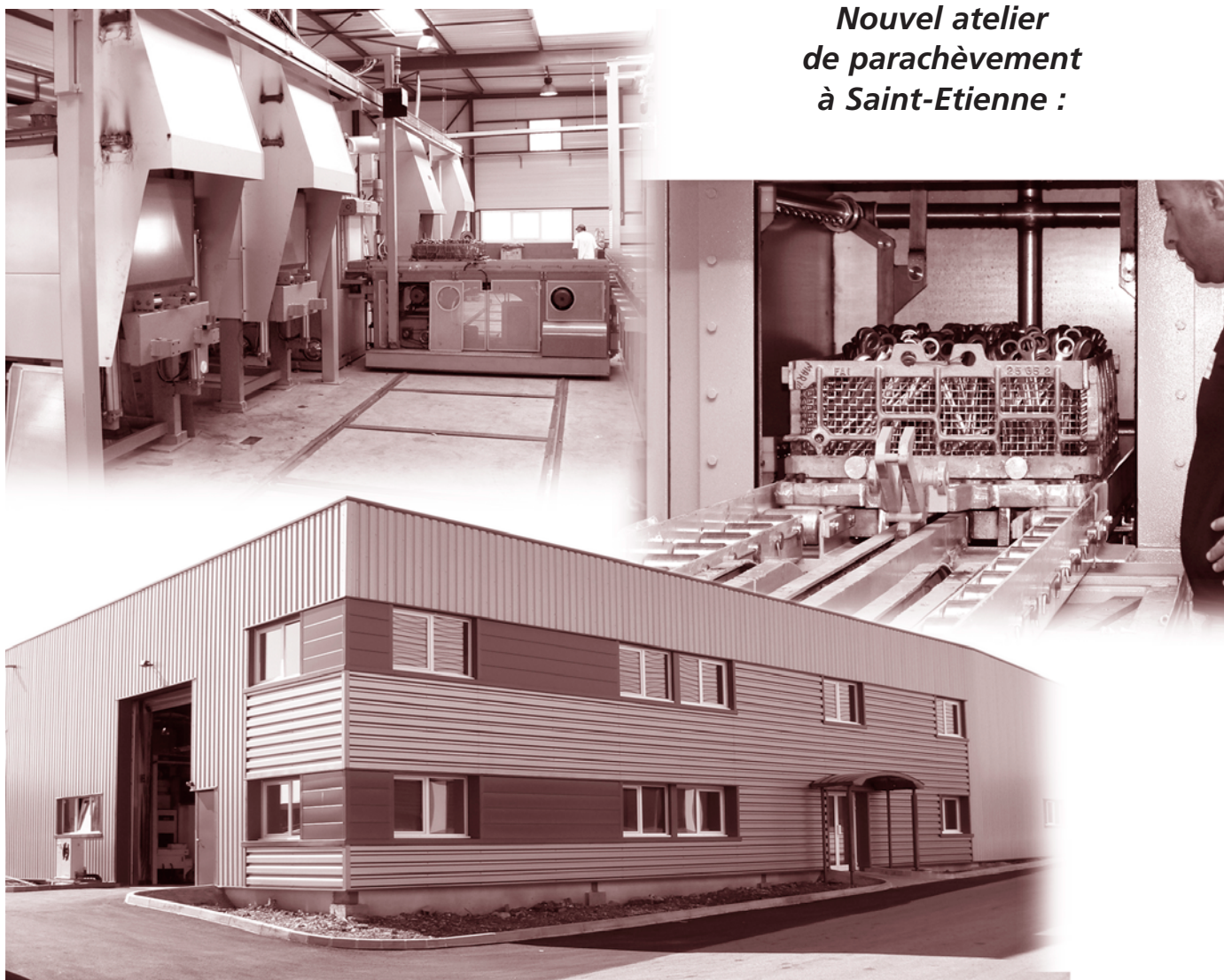
J'atteste, à ma connaissance :

- que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,

- et que le rapport de gestion au titre de l'exercice 2008 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Fait à Saint-Etienne le 27 mars 2009

Monsieur Noël GUICHARD
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



COMPTES CONSOLIDÉS**§1. ÉTATS DE SYNTHÈSE (Normes IFRS)****BILAN****COMPTE DE RÉSULTAT****TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE****VARIATION DES CAPITAUX PROPRES****§2. ANNEXE****I. RÉFÉRENCE DE BASE****II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION****III. PRINCIPES COMPTABLES**

- 3.1. Base de préparation des états financiers
- 3.2. Recours à des estimations et jugements

IV. ACTIF NON COURANT

- 4.1. Immobilisations incorporelles
- 4.2. Immobilisations corporelles
- 4.3. Actifs financiers non courants
- 4.4. Détail de l'actif non courant
- 4.5. Variation des immobilisations pendant l'exercice
- 4.6. Amortissements de l'exercice
- 4.7. Dépréciation des actifs
- 4.8. Informations et engagements complémentaires sur l'actif non courant

V. ACTIF COURANT

- 5.1. Stocks et en-cours
- 5.2. Créances clients nettes et autres actifs à court terme
- 5.3. Trésorerie et équivalents

VI. CAPITAUX PROPRES**VII. PASSIF NON COURANT ET DETTES**

- 7.1. Provisions
- 7.2. Passifs financiers
- 7.3. Impôt sur les résultats

VIII. GESTION DES RISQUES ATTACHÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

- 8.1. Risque de crédit
- 8.2. Risque de liquidité
- 8.3. Risque de marché

IX. ENGAGEMENTS HORS BILAN**X. PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE****XI. DONNÉES SOCIALES**

- 11.1. Effectif moyen équivalent temps plein
- 11.2. Masse salariale
- 11.3. Avantages au personnel

XII. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION**XIII. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT****XIV. INFORMATION SECTORIELLE****XV. AUTRES INFORMATIONS ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

BILAN (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes de l'annexe	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF NON COURANT	IV	7 442	6 656
Immobilisations incorporelles		101	153
Immobilisations corporelles		7 314	6 477
Actifs financiers à long terme		27	26
ACTIF COURANT	V	28 490	29 503
Stocks nets	5.1	10 579	12 587
Créances clients nettes	5.2	10 383	10 915
Autres actifs à court terme	5.2	1 409	1 697
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.3	6 119	4 304
TOTAL ACTIF		35 932	36 159
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	VI	21 436	20 713
Capital social		7 408	7 408
Réserves et autres		12 864	12 189
Résultat de l'exercice		1 164	1 116
Intérêts minoritaires		–	–
PASSIF NON COURANT	VII	4 853	4 051
Provisions	7.1	310	322
Dettes financières à long terme	7.2	3 791	2 914
Produits différés à long terme	7.2	34	91
Impôt différé passif	7.3	718	724
DETTES	VII	9 643	11 395
Dettes financières à court terme	7.2	1 744	1 432
Dettes fournisseurs	7.2	2 879	4 839
Autres passifs à court terme	7.2	5 020	5 124
TOTAL PASSIF		35 932	36 159

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	Notes de l'annexe	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
Chiffre d'affaires net total	X	31 652	32 427
<i>Dont exportation</i>		6 998	6 699
Variation des stocks de produits finis et en-cours		- 712	170
Total production		30 940	32 597
Autres produits et transferts de charges		201	168
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		31 141	32 765
Achats consommés		10 973	11 564
Autres achats d'exploitation	XII et XIII	8 481	9 604
Impôts et taxes		776	874
Charges de personnel	XI	8 460	8 390
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT		2 451	2 333
Dotations aux amortissements nettes des reprises		714	690
Dotations aux provisions nettes des reprises		35	68
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		1 702	1 575
Produits et charges opérationnels non courants		0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		1 702	1 575
Coût du financement		30	- 63
Autres charges et produits financiers		- 51	- 50
Impôt	7.3	559	572
RÉSULTAT NET		1 164	1 116
Dont part du groupe		1 164	1 116
Dont minoritaires		0	0
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		3,06	2,94
<i>Nombre d'actions en circulation</i>		379 874	379 874
Marge brute d'autofinancement		1 849	1 871

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)

		EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	(A)	2 764	783
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT =		1 849	1 871
+ Résultat net du groupe		1 164	1 116
+ Rémunération sur actions		- 3	40
+ Amortissements et provisions nets		701	695
+ Variation imposition différée		- 6	44
- Plus values de cession		7	24
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET =		915	- 1 088
- Stocks nets		- 2 009	830
- Créances nettes		- 824	698
+ Dettes liées à activité		- 1 944	461
- Comptes de régularisation actifs passifs		- 26	21
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS	(B)	- 1 697	- 1 223
- Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 501	1 184
- Augmentation des immobilisations financières		52	48
+ Valeur de cession ou réduction d'immobilisations		59	126
+ Variation des dettes sur investissements		- 203	- 117
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(C)	727	- 877
- Dividendes versés aux actionnaires		416	375
+ Hausse des emprunts et des subventions		2 901	976
- Remboursement des emprunts et des subventions		1 736	1 453
- Actions propres en déduction des capitaux propres		22	25
VARIATION DE LA TRÉSORERIE DISPONIBLE	(A+B+C)	1 794	- 1 317
dont : + disponibilités		700	253
+ placements		1 116	- 1 579
- découverts ponctuels		21	- 9
+ TRÉSORERIE DISPONIBLE A L'OUVERTURE		4 289	5 606
= TRÉSORERIE DISPONIBLE A LA CLOTURE		6 083	4 289

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)

	EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS OUVERTURE	20 713	19 975
Résultat consolidé	1 164	1 116
Dividendes distribués aux actionnaires	- 416	- 375
Actions propres	- 25	15
Autres	0	- 18
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS CLOTURE	21 436	20 713

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

I. RÉFÉRENCE DE BASE

En application du règlement Européen n° 1606/2002 visant les sociétés cotées sur un marché réglementé européen, les comptes consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board).

II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés suivantes, dont SAM S.A. dirige les politiques financière et opérationnelle et qu'elle contrôle directement ou indirectement à plus de 50 %, sont consolidées directement par la méthode de l'intégration globale.

Nom de la société	Siège	N° Siret	Pourcentage d'intérêt au	
			31.12.08	31.12.07
SAM S.A.	Saint Etienne (42)	433 925 344 00015	Mère	Mère
SAM OUTILLAGE SAS	Saint Etienne (42)	338 002 231 00011	100	100
SAM HERRAMIENTAS	Pampelune (Espagne)	B-81964413	100	100

Au sein du Groupe les notions d'entités ad hoc, d'entreprises associées ou de co-entreprises sont inexistantes.

L'ensemble des sociétés françaises ci-dessus constitue le groupe fiscal SAM qui expirera au 31 décembre 2010.

III. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Base de préparation des états financiers

La consolidation est effectuée sur la base des comptes sociaux établis par chaque société. Elle est également établie :

- après élimination des opérations internes au groupe,
- dans la perspective de continuité de l'exploitation,
- selon les principes du coût historique sauf pour certains postes (mentionnés dans les notes suivantes) évalués à la juste valeur,
- selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux interprétations de l'IFRIC, applicables au 31.12.2008 y compris les normes, amendements et interprétations suivants qui sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 :
 - IAS 39 « Reclassement d'actif financiers »,
 - Amendement d'IFRS 7 « Reclassement d'actifs financiers »,
 - Interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-groupe »,
 - Interprétation IFRIC 12 « Contrat de concession de service »,
 - Interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélisation clients »,
 - Interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Actifs de régimes à prestations définies et obligation de financement minimum ».

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du groupe.

Le groupe SAM n'a pas opté pour une application anticipée au 31 décembre 2008 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2009.

Il n'attend pas d'incidence financière sur ses comptes de l'application de ces textes dans le futur, y compris de la nouvelle norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable au 1^{er} janvier 2009 qui requiert que l'information par secteur d'activité soit présentée sur la même base que celle utilisée par la Direction pour le suivi interne des résultats qui ne devrait pas modifier les informations publiées dans les états financiers futurs.

Les principes comptables utilisés sont détaillés, pour chaque poste dans les notes de l'annexe correspondante présentées ci-après. Toutes les données chiffrées sont en **milliers d'euros**.

3.2. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

IV. ACTIF NON COURANT

4.1. Immobilisations incorporelles

Au sein du Groupe il n'existe ni goodwill, ni écart d'acquisition, ni frais de recherche.

Les immobilisations incorporelles sont constituées uniquement de logiciels achetés, enregistrés à leur coût d'acquisition et amortis suivant le mode linéaire au maximum sur 3 ans, sauf si un indice de perte de valeur après analyse conduit à la constatation d'une perte de valeur égale à la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif concerné.

En ce qui concerne :

- les frais de recherche, ils ne sont pas immobilisables,
- les frais de développement, dès qu'ils sont encourus, sont enregistrés directement en charges car le Groupe considère qu'aucune certitude sur le bénéfice de leurs avantages économiques futurs n'existe.

4.2. Immobilisations corporelles

Terrains : ils sont comptabilisés à leur juste valeur établie régulièrement à dire d'expert environ tous les 4 ou 5 ans, sauf circonstances exceptionnelles.

Autres immobilisations corporelles : elles sont enregistrées par composants à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué de leurs amortissements.

Les coûts n'intègrent :

- ni frais financiers, ils sont comptabilisés en charges,
- ni déduction liée aux subventions d'investissement, elles sont enregistrées au bilan en produits différés et sont rapportées en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif correspondant,
- ni coûts d'entretien et de réparation courants, ils sont enregistrés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire à l'exception de certains équipements industriels récents pour lesquels le mode dégressif est plus approprié pour obtenir une valeur nette pertinente, selon les durées d'utilisation ci-après reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à chaque composant d'un actif, à savoir :

Immobilisations	Durée d'utilité
Bâtiments	20 à 40 ans
Autres agencements immobiliers.....	12 à 15 ans
Equipements industriels	10 à 30 ans
Equipements informatiques et assimilés.....	3 ans
Matériels de transport et de manutention.....	4 à 8 ans
Autres corporels.....	4 à 8 ans

Aucune valeur résiduelle n'a été affectée aux immobilisations.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations corporelles sont déterminées par rapport à la juste valeur pour les terrains et à la valeur nette comptable pour les autres corporelles. Elles sont enregistrées en résultat dans les autres produits et charges.

4.3. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués pour l'essentiel par des prêts et créances avec des échéances supérieures à 12 mois à la date de clôture. Ils sont comptabilisés au coût historique après déduction d'une perte de valeur le cas échéant.

4.4. Détail de l'actif non courant

	31/12/2008			31/12/2007	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Brut	Net
Incorporelles :	425	324	101		153
- Concessions, brevets, licences	-	-	-	-	-
- Fonds commercial	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles	425	324	101		153
Corporelles :	15 868	8 554	7 314		6 477
- Terrains et aménagements	1 538	96	1 442		1 433
- Constructions	6 152	2 208	3 944		3 454
- Matériels	6 658	5 000	1 658		1 084
- Autres corporels	1 456	1 250	206		269
- Avances et acomptes	64	-	64		237
Financières :	27	-	27		26
- Autres titres de participation	-	-	-		-
- Prêts	7	-	7		8
- Autres financières	20	-	20		18
TOTAL	16 320	8 878	7 442		6 656

4.5. Variation des immobilisations pendant l'exercice

	Valeur brute au 31.12.2007	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.12.2008
Incorporelles	406	19	-	425
Corporelles, dont :	14 570	1 717	419	15 868
- Terrains	1 515	23	-	1 538
- Constructions	5 413	739	-	6 152
- Matériels	5 965	834	141	6 658
- Autres corporels	1 440	57	41	1 456
- Avances et acomptes	237	64	237	64
Financières	26	52	51	27
TOTAL	15 002	1 788	470	16 320

4.6. Amortissements de l'exercice

	Amortissements au 31.12.2007	Dotations	Reprises et ajustements	Amortissements au 31.12.2008
Incorporelles	253	71	-	324
Corporelles, dont :	8 093	637	176	8 554
- Terrains	82	14	-	96
- Constructions	1 959	249	-	2 208
- Matériels	4 881	260	141	5 000
- Autres corporels	1 171	114	35	1 250
Financières	-	-	-	-
TOTAL	8 346	708	176	8 878

4.7. Dépréciation des actifs

Si des indices de pertes de valeur apparaissent à la clôture annuelle, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée pour vérifier qu'elle est supérieure au cumul des flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par le Groupe. Dans le cas contraire une perte de valeur pour la différence est enregistrée directement en résultat en l'absence d'écarts d'acquisition.

Au sein du groupe, la notion d'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) se confond avec son unique fonds commercial et ne trouve donc pas à s'appliquer.

Au titre de 2008, aucune perte de valeur n'a lieu d'être constatée.

4.8. Informations et engagements complémentaires sur l'actif non courant

⇨ Crédit bail

Le groupe a un seul contrat qui lui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ainsi loué. Ce contrat de crédit bail immobilier a été consenti le 1er juillet 1998. Sa durée est fixée à 12 ans. Il porte sur Sam Outillage et concerne un terrain ainsi que la construction d'un bâtiment logistique. Le taux d'intérêt retenu appliqué au capital restant dû est basé sur l'Euribor. La valeur résiduelle à l'échéance normale du contrat est fixée à 0,15 euro.

- Valeurs du crédit bail retraité en immobilisations

	31/12/2008			31/12/2007	
	Brut	Amortissements et provisions*	Net	Net	
- Terrains crédit bail	297	-	297	297	
- Constructions crédit bail	1 888	661	1 227	1 290	
TOTAL	2 185	661	1 524	1 587	

* Durée d'amortissement : 30 ans

- États des loyers du crédit bail au 31.12.2008

	Loyers antérieurs	Loyer inclus dans l'exercice	Paiements futurs à effectuer au titre de la location		
			à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
TOTAL	1 397	162	161	81	-
Dont :					
- Capital	1 156	151	157	81	-
- Intérêts	241	11	4	-	-

Aucun revenu de sous location

⇨ Contrats de location

Le groupe n'a pas de contrat de location significatif qualifiable en contrat de location financement.

- État des locations simples au 31 décembre 2008

Loyer financier inclus dans l'exercice	Paiements minimaux futurs à effectuer au titre de la location			Valeur d'origine	Année de signature du contrat
	à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans		
127	71	82	-	844	2003 à 2008

Il n'y a ni revenu de sous-location ni d'option d'achat en fin de contrat.

V. ACTIF COURANT

5.1. Stocks et en cours

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré :

- d'achat (y compris les frais accessoires directement attribuables) pour les matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements achetés,
- de production (y compris tous coûts directs et les frais généraux de production affectés sur la base de la capacité normale de production) pour les en-cours et les produits finis manufacturés.

Les coûts n'intègrent aucun frais financier.

A partir d'indices de perte de valeur et après analyses, référence par référence, prenant en compte notamment les produits qui ne figurent plus sur le catalogue en vigueur et les difficultés de vente sur les autres produits dont la rotation ressort comme trop lente, des dépréciations sont constituées dès lors que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût d'achat ou de production. Cette valeur nette correspond au prix de vente attendu après déduction des coûts estimés d'achèvement et de commercialisation.

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

	2008			2007	
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net	
Matières premières	1 667	179	1 488	1 887	
En cours	997	15	982	1 061	
Produits intermédiaires et finis	4 606	311	4 295	4 905	
Marchandises	4 176	362	3 814	4 734	
TOTAL	11 446	867	10 579	12 587	

Détail des dotations et reprises au 31.12.2008 :

	Provisions au 31.12.2007	Dotations aux provisions	Reprises de provisions	Provisions au 31.12.2008
Matières premières	221	69	111	179
En cours	53	6	44	15
Produits intermédiaires et finis	304	169	162	311
Marchandises	287	193	118	362
TOTAL	865	437	435	867

5.2. Créances clients nettes et autres actifs à court terme

Les créances clients incluent les effets remis à l'encaissement et non échus qui sont exclus des disponibilités.

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur sur la base de leur valeur nominale historique car les délais de paiement accordés sont conformes aux usages de la profession.

A partir d'indices de perte de valeur et après analyse, des dépréciations sont constituées dès lors que le cumul, le cas échéant actualisé s'il est significatif, des encaissements espérés est inférieur à la valeur nette comptable de la créance.

Les créances clients nettes à moins d'un an et les autres actifs financiers à court terme se décomposent ainsi :

	2008			2007
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Acomptes versés sur commandes	29	–	29	6
Clients et comptes rattachés	10 504	121	10 383	10 915
Autres créances	1 337	–	1 337	1 653
Charges constatées d'avance	43	–	43	38
TOTAL	11 913	121	11 792	12 612

5.3. Trésorerie et équivalents

Évalués à leur juste valeur, la trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme très liquides, facilement convertibles et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les effets remis à l'encaissement et non échus sont exclus des disponibilités et sont reclassés dans les créances commerciales.

La trésorerie et équivalents ne comprennent aucun investissement en action.

Sa composition est la suivante :

	2008			2007
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Valeurs mobilières de placement	5 014	–	5 014	3 899
Disponibilités	1 105	–	1 105	405
TOTAL	6 119	–	6 119	4 304

VI. CAPITAUX PROPRES

La politique du Groupe consiste à maintenir une base solide de capitaux propres, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du personnel, de ses marchés, dans une perspective de soutien du développement futur de l'activité. Le Groupe prête une attention particulière à sa politique de distribution envers ses actionnaires en veillant au juste équilibre entre son intérêt général et celui des porteurs d'actions SAM.

Le groupe SAM a mis en œuvre un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'AFEI afin d'assurer l'animation du marché. Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale, le Groupe SAM est autorisé à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment de couvrir des plans d'options d'achats d'actions, ou d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux, d'assurer l'animation du marché des titres de la société, de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et de les annuler ultérieurement sur décision expresse d'une Assemblée Générale.

Le capital social est constitué uniquement par des actions ordinaires. La société n'a émis aucun instrument financier permettant directement ou indirectement d'accéder immédiatement ou à terme à des actions en capital. Elles peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur identifiable au gré de l'actionnaire. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites pendant 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Les éventuelles actions d'auto-contrôle détenues par la société sur elle-même ou par l'une de ses filiales sont déduites des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. En cas de cession ultérieure, le prix net de frais directs serait enregistré en capitaux propres.

Détail de la rubrique « Réserves et autres »

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Prime d'émission, fusion, apport	–	–
Stocks options et/ou actions gratuites attribuées	119	70
Réserve légale	153	122
Réserves facultatives	265	122
Report à nouveau	422	385
Réserves consolidées	11 905	11 490
TOTAL	12 864	12 189

VII. PASSIF NON COURANT ET DETTES

7.1. Provisions

Des provisions sont constituées si, à la date de clôture, il est certain ou probable qu'une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe envers un tiers provoquera une sortie de ressources sans aucune contrepartie et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les provisions s'analysent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Garanties produits	280	268
Litige client	–	18
Médailles du travail	30	36
TOTAL	310	322

La société assure une **garantie** contractuelle sur certains de ses produits au-delà de la garantie légale. En fonction de données historiques et statistiques, une provision est constituée pour faire face à cet engagement. En 2008, 12 K€ ont été dotés.

La société calcule, par une méthode actuarielle, ses engagements futurs au titre des **médailles du travail** (une reprise de 6 K€ a été enregistrée au cours de l'exercice).

7.2. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent notamment les emprunts auprès des établissements de crédit et assimilés, la contrepartie des crédits baux et le cas échéant des locations financement, et les concours bancaires ponctuels. La part devant être remboursée dans les 12 mois suivant la date de clôture est portée dans les passifs courants.

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés au bilan à leur juste valeur sous déduction de leurs coûts d'émission.

⇨ Dettes financières

Ventilation par échéance

	<u>Total</u>	<u>moins d'un an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>plus de 5 ans</u>
DETTES FINANCIERES	5 535	1 744	3 791	–
Emprunts et dettes auprès d'êts de crédit	5 158	1 624	3 534	–
Emprunt en crédit bail	161	106	55	–
Emprunts et dettes financières divers	216	14	202	–

Endettement financier

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
+ Dettes financières	5 535	4 346
– Valeurs mobilières de placement	5 014	3 899
– Disponibilités	1 105	405
= Endettement net financier	– 584	42

Trésorerie

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
+ Valeurs mobilières de placement	5 014	3 899
+ Disponibilités	1 105	405
– Concours bancaires ponctuels	36	15
= Trésorerie nette	6 083	4 289

Au 31.12.2008, aucune sûreté réelle n'est accordée en garantie des emprunts. Par principe, aucun des contrats de crédit ne contient des clauses dites de « default » ou « covenant ».

⇨ **Autres passifs financiers**

Ils se ventilent comme suit :

	Total	moins d'un an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES FOURNISSEURS :	2 879	2 879	-	-
AUTRES PASSIFS	5 054	5 020	34	-
Autres dettes d'exploitation	1 746	1 746	-	-
Dettes sur immobilisations	152	152	-	-
Dettes diverses	90	90	-	-
Acomptes reçus sur commandes	57	57	-	-
Produits constatés d'avance	174	140	34	-
Dettes fiscales et sociales	2 835	2 835	-	-

Les produits constatés d'avance correspondent au solde des subventions d'investissement obtenues étalées sur la durée de vie des investissements s'y afférant.

7.3. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle se décompose ainsi :

	2008	2007
Charge d'impôt exigible	565	528
Produit ou Charge d'impôt différé	- 6	44
Total des impôts au compte de résultat	559	572

L'impôt exigible déterminé selon les règles fiscales est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe constituées en groupe fiscal. Il intègre les éventuels ajustements d'impôts à payer sur les exercices précédents et s'analyse ainsi :

	2008	2007
Taux d'impôt effectif		
Résultat avant impôt	1 723	1 688
* Taux d'impôt en France (%)	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	574	563
+ Effets sur l'impôt théorique	- 15	9
> des différences entre base comptable et base fiscale	21	12
> des contributions additionnelles	0	0
> des éléments divers (dont crédits d'impôt)	- 36	- 3
= Charge réelle d'impôt	559	572
Taux d'impôt effectif	32,46%	33,86%

L'impôt différé à la clôture est calculé, selon la méthode du report variable, en appliquant le taux d'imposition, adopté ou qui sera adopté, aux différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs ou des passifs au bilan consolidé et leurs bases fiscales correspondantes.

La position nette des impôts différés se décompose ainsi :

	2008	2007
Ventilation des impôts différés		
Retraitement des écritures de nature fiscale		
Autres différences temporaires		
= Impôt différé actif	-	-
Retraitement des écritures de nature fiscale	317	356
Différences temporaires	217	184
Sur réévaluation des terrains	184	184
= Impôt différé passif	718	724

VIII. GESTION DES RISQUES ATTACHÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques attachés aux instruments financiers sont des risques de crédit, de liquidité et les risques de marché.

8.1. Risque de crédit

Les créances clients font l'objet d'un suivi permanent. Le risque sur chaque client est couvert par un assureur crédit. Au cas où la société serait amenée à dépasser l'encours autorisé par l'assureur et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant ou d'obtenir des garanties, la décision d'octroyer un délai de règlement au client fait l'objet de dérogation interne avec délégations conjointes.

Le montant des engagements auprès de clients non couverts par une assurance crédit ou une autre garantie représente en moyenne 4 % de l'encours clients.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

	2008	2007
Non Echu	9 286	10 368
Echu dont :	1 097	547
- à moins de 30 jours	154	
- de 31 à 90 jours	832	
- de 91 à 180 jours	68	
- de 181 jours à 1 an	16	
- à plus d'un an	28	
Soit en % sur total du poste client	10,6%	5,0%
Total du poste Client net	10 383	10 915

(1) Dont 822 K€ : retard de règlement sur un marché à l'export couvert par une assurance spécifique.

Le Groupe estime qu'aucune perte de valeur n'est à comptabiliser au titre des créances non échues.

8.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux risques encourus par la Société de ne pas pouvoir faire face à ses obligations si elles arrivent à échéance. Compte tenu de sa bonne structure du bilan et de son endettement financier nul, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité.

Les emprunts ne comprennent aucune clause d'exigibilité anticipée liée à des covenants financiers.

La maturité des dettes financières soit un total de 5 535 K€ au 31 décembre 2008 est la suivante :

Echéance des dettes financières	2008
2009	1 744 K€
2010	1 478 K€
2011	1 075 K€
Postérieur à 2011	1 238 K€
TOTAL	5 535 K€

8.3. Risque de marché

Risque de change :

La totalité du chiffre d'affaires est facturé en euro.

Le Groupe est exposé au risque de change uniquement sur des achats de marchandises importées, libellés essentiellement en dollar américain, présentant une bonne linéarité. Le Groupe se couvre en utilisant des contrats de change à terme avec des contreparties bancaires de première catégorie. Les échéances sont inférieures à un an à la date de clôture. L'objectif est de protéger un cours pivot budgété. Le détail des couvertures au 31 décembre s'analyse comme suit :

	2008	2007
Contre valeur en K€ des couvertures à terme en US \$	2 180	1 904
Cours € / \$ moyen garanti minimum	1,40	1,42

Les contrats de crédit contractés par le Groupe SAM sont libellés uniquement en euros.

Risque de taux :

Dans le cadre de sa politique financière le Groupe s'emploie à diversifier ses lignes de crédit souscrites en recourant principalement aux taux fixes pour limiter son risque en cas de variation forte des taux.

Au 31 décembre, les dettes financières à taux variable représentaient 22 % des dettes financières soit 1 114 K€. Les enjeux financiers sur les risques de taux sont peu significatifs et en conséquence le groupe n'utilise pas d'instrument de couverture de risque de taux.

IX. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements financiers	2008	2007
Effets escomptés et non échus	néant	néant
Avals et cautions donnés	129	151
En matière de départ à la retraite	0	0
Solde sur commandes d'immobilisations	247	827
Avals et cautions reçus	néant	néant

(a) Concernent pour 113 K€ des cautions pour garanties de produits dans le cadre de marchés à l'exportation.

Il n'existe aucune garantie d'emprunt pour les filiales.

(b) Les engagements de retraite sont totalement couverts par un contrat d'assurance.

Le seul autre engagement identifié concerne les heures cumulées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) qui s'élève à 12 955 heures au 31/12/2008.

X. PRODUITS DE L'ACTIVITÉ ORDINAIRE

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires.

Les ventes de biens sont comptabilisées à la date du transfert effectif à l'acheteur de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens qui s'accompagne de l'arrêt de l'implication du Groupe dans leur gestion et dans leur contrôle effectif.

Ventilation du chiffre d'affaires

	2008	2007
Métropole	24 654	25 728
Exportation	6 998	6 699
TOTAL	31 652	32 427

XI. DONNÉES SOCIALES

11.1. Effectif équivalent temps plein

	2008	2007
Cadres	25	25
Employés et ouvriers	177	199
TOTAL	202	224
<i>Dont intérimaires</i>	23	31

11.2. Masse salariale

	2008	2007
Salaires et traitements	6 081	5 939
Charges sociales	2 217	2 374
Participation des salariés	114	37
Attribution gratuite d'actions	48	40
TOTAL	8 460	8 390

11.3. Avantages au personnel

A court terme : Toutes les rémunérations, salaires, cotisations de sécurité sociale, congés payés, congés maladie, les primes, l'intéressement, les avantages non-matérielles et toutes autres charges assimilées sont comptabilisés au titre de l'exercice au cours duquel les salariés du Groupe ont rendu les services correspondants.

Postérieurs à l'emploi : Le Groupe ne recourt à aucun régime à prestations définies collectif ou individuel. Par contre dans le cadre des régimes légaux et obligatoires à cotisations définies, les sociétés du Groupe versent les cotisations prévues à divers fonds d'assurances. L'engagement des sociétés du Groupe se limite au paiement des cotisations. Les cotisations ainsi versées sont comptabilisées au titre de l'exercice où elles sont dues.

A long terme : Parmi les divers avantages possibles, le Groupe est seulement concerné par les indemnités versées à l'occasion des médailles du travail. A partir d'évaluations actuarielles annuelles, la provision constituée est ajustée à chaque clôture.

Indemnité de fin de contrat : L'évaluation actuarielle des indemnités de fin de contrat prévues par les conventions collectives ou des contrats est basée sur la méthode des unités de crédit projetées et sur des hypothèses actuarielles prenant en compte les paramètres suivants :

- L'âge de départ à la retraite en se basant sur un âge théorique de départ à la retraite personnalisé,
- Un scénario de départ volontaire à l'initiative du salarié,
- La rémunération et ses charges sociales afférentes lors du départ,
- Les droits acquis lors du départ,
- Les taux de probabilité d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise,
- Un taux d'actualisation de 3,25 %, net d'inflation et de progression salariale,
- Un taux de rendement sur les actifs de couverture de 4,70 %.

Ces évaluations et hypothèses sont revues annuellement. Le groupe n'utilise pas la méthode dite « du Corridor » pour enregistrer les écarts actuariels. S'ils en existent, ils sont comptabilisés directement en résultat dès leur constatation.

L'engagement correspondant, intégralement couvert par un contrat d'assurance, ressort comme suit :

	2008	2007
Engagements de retraite	1 294	1 153

(en milliers d'euros)	Evolution engagements	Engagements couverts par assurance	Impact en résultat avant IS
A l'ouverture	1 153	1 151	
Coût des services rendus	98	0	98
Païement aux assurances		86	0
Charges financières d'actualisation	67	0	67
Ajustements divers	74	0	66
Sorties au titre de l'exercice	- 98	0	- 41
Produits financiers		57	- 57
A la clôture	1 294	1 294	133
Variation de l'exercice, dont :	141	143	

NB : bien qu'un avis interprétatif exclu de l'Accord National Interprofessionnel de janvier 2008 les indemnités de rupture du contrat de travail pour départ à la retraite, cet accord donnant lieu à divergences, il est signalé pour mémoire que son application aux indemnités de départ à la retraite porterait l'engagement correspondant de 1 294 K€ à 1 779 K€.

Païement en actions : Les avantages accordés sous forme d'options d'achat ou de souscription d'actions de la société sont évalués à leur date d'attribution à leur juste valeur définie à dire d'actuaire. Ces avantages ont été comptabilisés, en totalité sur l'exercice de leur attribution, en charges de personnel par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les avantages accordés sous forme d'attributions d'actions gratuites sont évalués à la juste valeur de l'action déterminée au cours de clôture de l'action. Ces avantages sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres en charges de personnel linéairement étalées sur la période d'acquisition. Durant la période d'acquisition, la charge est réajustée en fonction du nombre définitif connu d'attributaires. Sur l'exercice, ces avantages ont été comptabilisés en charges de personnel pour un montant de 49 K€ contre 40 K€ en 2007, portant à fin 2008 la contre partie inscrite en capitaux propres à 119 K€.

XII. RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Rémunération versée par la mère à ses administrateurs	45	36
Rémunération versée par les filiales à ses administrateurs	-	-
Rémunération versée par la mère aux principaux dirigeants (1)	932	858
Rémunération versée par l'ensemble du groupe	977	894

(1) Correspond à la rémunération des dix personnes les mieux rémunérées

XIII. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucun de ces frais présentés ci-après n'est capitalisé.

	2008	2007
Frais de recherche et développement	172	237

XIV. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe n'a qu'une seule activité : l'outillage à main et petits équipements connexes. Le groupe n'a pas identifié d'exposition à des risques ou rentabilités différentes justifiant de secteurs d'activités ou géographiques distincts.

XV. AUTRES INFORMATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En conformité avec IAS 10 « Evènements postérieurs à la clôture », il est signalé que le 29 janvier 2009, dans le cadre d'une procédure judiciaire à l'encontre d'un fournisseur, la cour d'appel de Lyon a accordé à la société la somme de 246 K€ HT (outre 10 K€ au titre de l'article 700 du code de procédure civile) ; les comptes à fin 2008 ne comprennent aucun produit à recevoir ni provision à ce titre.

Au cours de la période aucun élément exceptionnel, changement d'estimation, mouvement sur emprunt obligataire, rachat sur capitaux propres ou changement sur les engagements n'est intervenu autres que ceux inclus dans ces comptes.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (en milliers d'euros)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SAM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note § 5.1 « Stocks et en cours » de l'annexe consolidée expose les méthodes retenues au niveau du groupe en matière d'évaluation et de dépréciation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié leur caractère approprié et nous avons contrôlé les informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Seyssinet, le 6 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

S.C.P. Gourgue et Associés
Sylvain DOSSE

S.A.R.L. CAP OFFICE
Christophe REYMOND

COMPTES SOCIAUX

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

			EXERCICE 2008	EXERCICE 2007
PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)		0	0
Chiffre d'affaires net total			0	0
Transferts de charges			0	0
CHARGES D'EXPLOITATION	(note 5)	(II)	242	203
Autres achats et charges externes			130	145
Impôts, taxes et versements assimilés			2	2
Charges de personnel	(note 2)		45	0
Dotations aux amortissements			0	0
Autres charges	(note 7)		65	56
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		(I - II)	- 242	- 203
PRODUITS FINANCIERS		(III)	1 176	814
Produits financiers de participation	(note 5)		959	748
Reprises de provisions sur actions propres	(note 2)		51	15
Produits nets sur cessions d'actions propres			97	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières			69	51
CHARGES FINANCIERES		(IV)	172	44
Dotations aux provisions sur actions propres	(note 2)		15	42
Intérêts et charges assimilées			9	2
VNC sur cession d'actions propres			148	0
2 - RESULTAT FINANCIER		(III - IV)	1 004	770
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 + 2)	762	567
PRODUITS EXCEPTIONNELS		(V)	0	0
Cessions d'actifs corporels			0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(VI)	0	0
Valeur nette des actifs cédés			0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(V - VI)	0	0
Impôt sur les bénéfices	(note 9)	(VII)	- 66	- 60
5 - TOTAL DES PRODUITS		(I + III + V)	1 176	814
6 - TOTAL DES CHARGES		(II + IV + VI + VII)	348	187
7 - RESULTAT NET		(5 - 6)	828	627

ACTIF

	AU 31.12.2008			AU 31.12.2007
	Montant brut	Amortissements provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Participations (note 5)	7 310		7 310	7 310
Autres immobilisations financières	0		0	0
TOTAL (I)	7 310		7 310	7 310
ACTIF CIRCULANT				
Autres créances (note 4)	63		63	53
Actions propres (note 2)	175	1	174	152
Valeurs mobilières de placement (note 1)	862		862	1 431
Disponibilités	1 026		1 026	51
TOTAL (II)	2 126	1	2 125	1 687
Charges constatées d'avance	1		1	4
TOTAL GENERAL (I à II)	9 437	1	9 436	9 001

PASSIF**CAPITAUX PROPRES**

Capital social versé (note 3)		7 408	7 408
Réserve légale		153	122
Autres réserves		265	122
Report à nouveau		422	385
Résultat de l'exercice		828	627
TOTAL (I)		9 076	8 664

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(note 2)		81	71
TOTAL (II)		81	71

DETTES

	(note 4)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		97	114
Dettes fiscales et sociales		0	0
Autres dettes (notes 5 & 6)		182	152
TOTAL (III)		279	266
TOTAL GENERAL (I à III)		9 436	9 001

I. PRINCIPES ET RÈGLES COMPTABLES

1.0 Précisions

La vocation de la société SAM SA consiste essentiellement à représenter l'activité d'outillage à main sur les marchés boursiers et auprès de l'administration fiscale en tant que société mère du groupe fiscal constitué avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Aucun tableau de financement n'est présenté du fait de la simplicité de fonctionnement de la société et de la transparence en résultant.

1.1 Références de base

Les comptes annuels de la Société, d'une durée de 12 mois en 2008, sont établis conformément aux dispositions de la législation française.

Ils ont été arrêtés le 27 mars 2009 par le Conseil d'Administration de la Société, dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes comptables, d'indépendance des exercices et dans la perspective de continuité de l'exploitation.

1.2 Méthodes d'évaluation

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est basée sur la méthode des coûts historiques.

Pour les immobilisations financières cette évaluation au coût historique est comparée à leur valeur d'usage. Celle-ci est généralement déterminée par référence aux capitaux propres de la société détenue, à sa contribution à l'activité du groupe et à ses perspectives de développement et de résultat.

Des provisions pour dépréciation des actifs sont constituées chaque fois que la valeur d'inventaire, d'usage ou celle probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable d'un élément de l'actif.

II. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (en milliers d'euros K€)

Note 1 - Valeurs mobilières de placement

Ce poste inclut essentiellement, valorisés à leur coût d'acquisition, des placements à court terme, parts de FCP, actions de SICAV et dépôts à terme, sans risque sur le capital. A la clôture de l'exercice la valeur de marché totale correspond à la valeur inscrite au bilan.

Note 2 – Actions propres

Les actions propres, au nombre de 7 261 en fin d'exercice, sont valorisées à leur coût d'acquisition pour 175 K€. Les actions détenues au titre du contrat de liquidité ainsi que les actions propres disponibles pour être attribuées à un plan d'actions gratuites ou de stock option, font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valeur actuelle.

Les actions propres affectées à un plan font quant à elles l'objet d'une provision (conformément à l'avis 08-17 du CNC du 6/11/2008) étalée prorata temporis sur la durée d'acquisition des droits par les bénéficiaires. La provision, calculée sur le coût d'entrée des actions rachetées ou sur le coût probable de rachat, est présentée en charges de personnel, soit 45 K€.

Note 3 – Composition du capital social

Le nombre d'actions composant le capital social est inchangé à 379 874 actions de 19,50 €.

Note 4 – Créances et dettes

Les créances et dettes sont en totalité à moins d'un an.

Note 5 – Entreprises liées

Des positions avec les entreprises liées existent dans les postes : participations 7 310 K€, dettes fournisseurs 2 K€, créances fiscales 63 K€, charges d'exploitation 20 K€ et produits financiers de participation 959 K€.

Note 6 – Charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer sont incluses dans les postes de bilan, fournisseurs factures non parvenues pour 19 K€ et autres dettes pour 34 K€. Il n'existe aucun produit à recevoir.

Note 7 – Personnel, organes d'administration et de direction

Aucune personne n'est employée directement par la société. La rémunération des organes d'administration s'est élevée au titre de l'exercice 2008 à 45 K€. Les organes de direction ne sont pas rémunérés par la société et ils ne bénéficient d'aucune avance ou crédit et d'aucun engagement.

En 2008 leur rémunération brute, avantage en nature inclus, versée par les sociétés du groupe s'élève à 225 K€ contre 193 K€ en 2007.

Note 8 – Engagements

La société n'a reçu ou donné aucun engagement.

Note 9 - Impôts sur les bénéfices

Dans le cadre de l'intégration fiscale, le groupe a opté pour une prise en charge par chaque société de l'impôt qu'elle aurait eu à acquitter sans ce régime. Aussi toutes les charges et profits d'impôts transitent par le poste impôt du compte de résultat. Chez la Mère les économies temporaires d'impôt à reverser aux filiales ultérieurement font l'objet d'une provision exceptionnelle pour risques le cas échéant.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice intègre un profit net de 66 K€ lié au groupe fiscal.

Note 10 - Liste des filiales et participations

Les informations sont développées sur le tableau des filiales ci-joint.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social (en milliers d'euros)	7 408	7 408	7 408	7 408	7 408	7 408
Nombre d'actions ordinaires existantes	379 874	379 874	379 874	379 874	379 874	379 874
Nombre d'actions ordinaires ajustées	379 874	379 874	379 874	379 874	379 874	379 874
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)						
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts, amortissements et autres	330	309	540	525	567	762
Impôt sur les bénéfices	- 40	- 47	- 38	- 46	- 60	- 66
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, amortissements et autres	370	356	578	571	627	828
Résultat distribué	266	304	342	380	418	418 (a)
RESULTATS PAR ACTION AJUSTEE (en euros)						
Résultat après impôts, mais avant amortissements et autres	0,97	0,94	1,52	1,50	1,65	2,18
Résultat après impôts, amortissements et autres	0,97	0,94	1,52	1,50	1,65	2,18
Dividende net attribué à chaque action	0,70	0,80	0,90	1,00	1,10	1,10 (a)

PERSONNEL

Effectif moyen des salariés de l'exercice	0	0	0	0	0	0
---	---	---	---	---	---	---

(a) montant de la distribution proposé par le Conseil d'administration

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (en milliers d'euros)

	SAM OUTILLAGE	SAM* Herramientas
N° SIREN	338 002 231	B-81964413
Capital	7 500	108
Nombre d'actions détenues	479 500	100
Capitaux propres autres que le capital, hors résultat de l'exercice	9 479	361
Quote-part du capital détenu	100%	100%
Valeur comptable des titres détenus :		
- brute d'origine	7 310	108
- nette d'origine	7 310	108
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	néant	néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	129	néant
Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice	30 945	2 041
Résultat net de l'exercice	1 270	4
Dividendes encaissés par la société mère au cours de l'exercice	959	0

* Filiale de Sam outillage

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (en milliers d'euros)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SAM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 « Méthodes d'évaluation » du chapitre I « Principes et règles comptables » de l'annexe expose notamment la méthode d'évaluation retenue quant au suivi de la valeur des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précitée et nous avons contrôlé les informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ✓ la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- ✓ la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Seyssinet, le 6 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

S.C.P. Gourgue et Associés
Sylvain DOSSE

S.A.R.L. CAP OFFICE
Christophe REYMOND

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SAM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Seyssinet, le 6 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

S.C.P. Gourgue et Associés
Sylvain DOSSE

S.A.R.L. CAP OFFICE
Christophe REYMOND

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2009

PREMIÈRE RÉSOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. L'assemblée générale, statuant sur le rapport du conseil d'administration, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, constate qu'aucune dépense et charge non déductible fiscalement visée à l'article 39-4 dudit code n'a été engagée sur l'exercice.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours dudit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 827 631,88 € augmenté du report à nouveau bénéficiaire qui s'élève à 421 691,80 €, soit la somme totale de 1 249 323,68 € de la manière suivante :

- La somme de : 41 381,59 €
au compte « Réserve légale » qui passera ainsi de 153 353,50 € à 194 735,09 €

- La somme de : 417 861,40 €
à titre de dividendes, soit un dividende de 1,10 euros par action, étant précisé que les actions auto détenues par la Société ne donnant pas droit à dividendes, les sommes correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions seront affectées au compte « report à nouveau »

- La somme de : 370 080,69 €
au compte « Réserves facultatives » qui passera ainsi de 265 154,69 € à 635 235,38 €

- Le solde, soit la somme de : 420 000,00 €
au compte « Report à nouveau »

La mise en paiement des dividendes aura lieu à compter du 23 juin 2009 dans les délais légaux.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvrira droit, au profit des actionnaires personnes physiques n'ayant pas opté pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % hors prélèvements sociaux, à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

Conformément à la loi, l'assemblée générale rappelle que les dividendes distribués, par action, au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividendes en euros	Montant éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts en euros	Montant non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts en euros
Exercice clos le 31 déc. 2007	1,10	1,10	0
Exercice clos le 31 déc. 2006	1,00	1,00	0
Exercice clos le 31 déc. 2005	0,90	0,90	0

TROISIÈME RÉSOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31

décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Noël Guichard arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2011.

Monsieur Noël Guichard a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être renouvelées et a déclaré qu'il n'exerçait aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

SIXIÈME RÉSOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 54 000 euros, le montant global des jetons de présence qui seront alloués aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et des exercices ultérieurs et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

SEPTIÈME RÉSOLUTION (à caractère ordinaire)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme de rachat d'actions donne, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, l'autorisation au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens, en particulier par intervention sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs, à l'exception de l'utilisation de produits dérivés. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

La Société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision et sous déduction des actions auto-détenues, à un prix par action au plus égal à 45 euros. Toutefois, lorsque les actions seront rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspondra

au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ;

- vendre, céder ou transférer par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises ;
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution et ce, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de 24 mois.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de, par ordre de priorité décroissant :

- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés visées à l'article L.225-180 du Code de commerce, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou attribuer gratuitement aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société ou attribuer des actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ;
- animer le titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005, approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2005 conclu avec un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante ;
- annuler tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution ;

- conserver les actions acquises en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation applicable.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme est fixé à 1 709 430 €.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation annule et remplace la précédente autorisation conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mai 2008 sous la septième résolution.

HUITIÈME RÉSOLUTION (à caractère extraordinaire)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée :

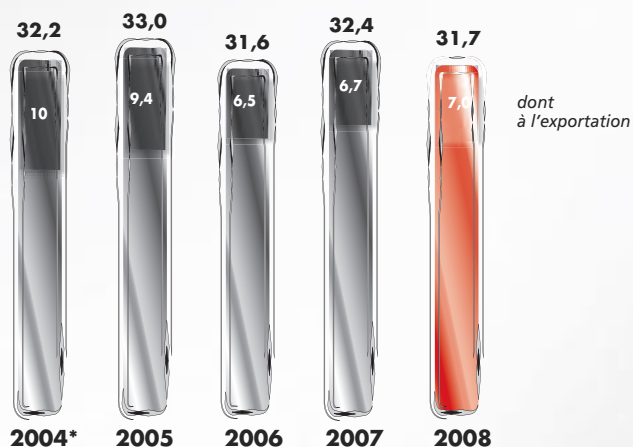
- à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce et du programme de rachat d'actions visé sous la septième résolution, dans la limite de 10% du capital, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par périodes de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier, en conséquence, les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

NEUVIÈME RÉSOLUTION (à caractère ordinaire)

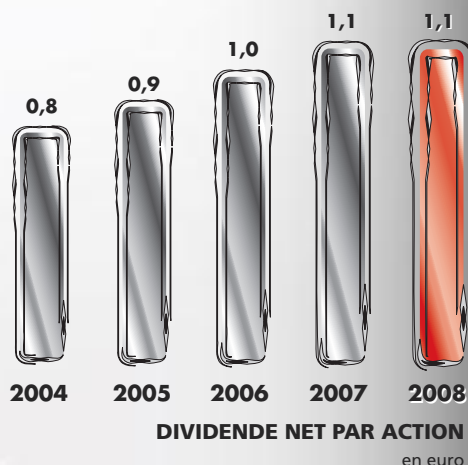
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



Mobilier d'exposition des outils SAM dans les points de vente distributeurs.

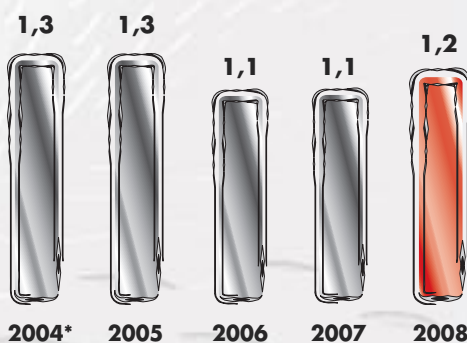


CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ
en millions d'euros

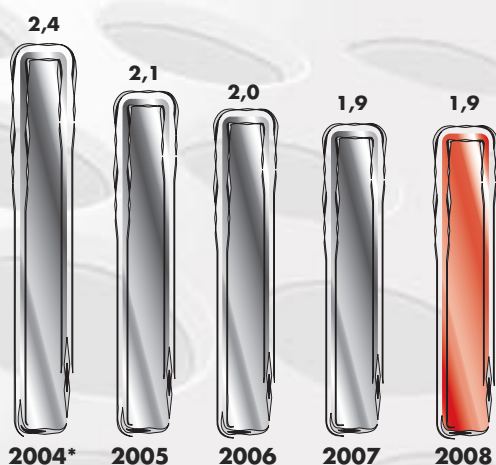


DIVIDENDE NET PAR ACTION
en euro

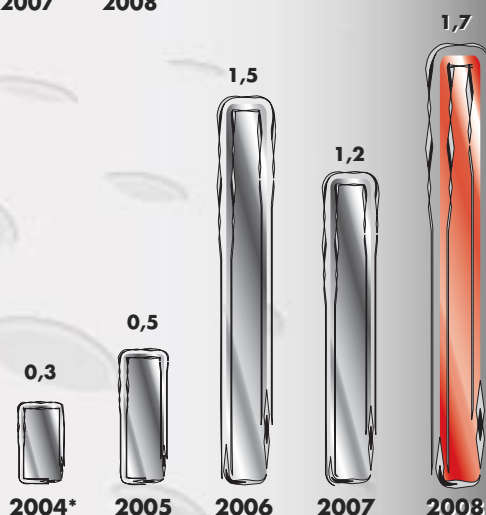
* Données Pro-forma



RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ
en millions d'euros



MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE
en millions d'euros



INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS CONSOLIDÉS
en millions d'euros

CHIFFRES SIGNIFICATIFS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)

	Pro-forma 2004		2005		2006		2007		2008	
		% C.A.		% C.A.		% C.A.		% C.A.		% C.A.
CHIFFRE D'AFFAIRES	32,2	100,0	33,0	100,0	31,6	100,0	32,4	100,0	31,7	100,0
dont à L'EXPORTATION	10,0	31,2	9,4	28,5	6,5	20,7	6,7	20,7	7,0	22,1
RESULTAT OPÉRATIONNEL	2,0	6,3	1,9	5,7	1,6	5,1	1,6	4,9	1,7	5,4
RESULTAT NET	1,3	4,1	1,3	3,8	1,1	3,6	1,1	3,4	1,2	3,8
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	2,4	7,3	2,1	6,4	2,0	6,3	1,9	5,8	1,9	6,0
INVESTISSEMENTS (hors financiers)	0,3	1,1	0,5	1,5	1,5	4,7	1,2	3,7	1,7	5,4
IMMOBILISATIONS NETTES	6,0	18,7	5,5	16,8	6,2	19,7	6,7	20,5	7,4	23,3
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET	12,2	37,8	12,8	38,9	14,6	46,1	15,2	46,9	14,5	45,7
CAPITAUX PROPRES	18,2	56,6	19,2	58,1	20,0	63,2	20,7	63,9	21,4	67,6
ENDETTEMENT NET FINANCIER	-0,1	-0,4	-2,2	-6,6	-0,8	-2,5	0,0	0,1	-0,6	-1,8
TOTAL BILAN	31,5	97,8	33,9	102,7	35,6	112,5	36,2	111,6	35,9	113,4
EFFECTIF MOYEN	236		223		227		224		202	

EXERCICE 2008



Société Anonyme au capital de 7 407 543 €
soumise à la législation française et inscrite au
compartiment C du marché d'EURONEXT Paris

Siège Social :
60, boulevard Thiers
B.P. 528
42007 Saint-Etienne Cedex 1
France
Tél. (33) 04 77 92 13 13
Fax. (33) 04 77 92 13 28
web : www.sam-actionnaires.com
e-mail : actionnaires@sam-outillage.com

R.C.S. Saint-Etienne 433 925 344 - N° SIRET 433 925 344 00015
Code APE 6420 Z - Code Valeur ISIN FR0000044497 - Code TVA FR 57 433925344

AGENDA PRÉVISIONNEL 2009/2010

Date	Support/Lieu	Événement
12/06/2009	SAINT-ETIENNE 60 bd Thiers	Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire
23/06/2009		Païement du dividende
24/07/2009	TRIBUNE	Publication du C.A. du 2 ^e trimestre 2009
30/09/2009	TRIBUNE	Publication du rapport financier du 1 ^{er} semestre 2009
23/10/2009	TRIBUNE	Publication du C.A. du 3 ^e trimestre 2009
05/02/2010	TRIBUNE	Publication du C.A. du 4 ^e trimestre 2009
16/04/2010	TRIBUNE	Publication des résultats annuels résumés 2009
23/04/2010	SITE SOCIÉTÉ	Mise en ligne du rapport financier annuel 2009